



coopérations
décentralisées pour le
développement –
Perspectives
européennes



PLATFORMA

La voix européenne des Autorités **Locales**
et **Régionales** pour le développement

www.platforma-dev.eu

Projet conduit par : Lucie Guillet – contact : lucie.guillet@ccre-cemr.org

Auteur : Jeremy Smith

Le Secrétariat de PLATFORMA est hébergé par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Nos remerciements s'adressent à Frédéric Vallier, Secrétaire Général, et à Sandra Ceciari, Directrice Citoyenneté et Coopération Internationale.

Photos : EuropeAid Photo Library –
Anne Henricot

Design : Acapella,
Bruxelles



Sommaire

ÉDITO	3
INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : Études de Cas	14
Rajkot, Inde – Leicester, Royaume-Uni	14
Un partenariat dans la durée pour un développement local durable	
Congrès des Autorités Locales de Moldavie – Association Lettone des Gouvernements Locaux et Régionaux	16
Bâtir la démocratie locale en Moldavie	
Nariño, Colombie – Catalogne, Espagne	18
Mobiliser les jeunes pour un avenir pacifié	
Ouagadougou, Burkina Faso – Lyon, France	20
Deux décennies d'une coopération étroite entre deux villes	
León, Nicaragua – Utrecht, Pays-Bas	22
La ville de León construit sur plan	
Phnom Penh, Cambodge – Paris, France	24
Deux décennies de coopération sur la gestion urbaine	
Bojanala Platinum, Afrique du Sud – Ho, Ghana – Lahti, Finlande	26
Travailler ensemble au service de l'environnement	
Bembereke, Savalou, Natitingou, Bohicon, Djidja, Tchaourou, Bénin – Arlon, Bouillon, Huy, La Roche-en-Ardenne, Tintigny, Virton, Belgique	28
Mobiliser des finances locales pour une efficacité accrue	
Atsinanana, Madagascar – Basse Normandie, France	30
Travailler ensemble pour le développement territorial	
Chisinau, Moldavie – Iași, Roumanie	32
Accompagner les enfants d'émigrés	
Goris, Sevan, Vardenis et la province du Guegharkunik, Arménie– Vienne, Grenoble, Romans sur Isère et le Département de l'Isère, France	34
Harmonisation en Arménie pour un tourisme durable	
Banda Aceh, Indonésie – Apeldoorn, Pays-Bas	36
Reconstruction rapide à Banda Aceh	
Régions du Burkina Faso et du Sénégal – Régions d'Italie	38
Réfléchir aux enseignements pour renforcer la coopération avec les acteurs du territoire	
Association de gouvernements locaux d'Afrique du Sud, de Namibie et du Botswana – Association Suédoise des autorités locales et des régions	40
Le Programme P3 – renforcer la confiance des citoyens grâce à des services transparents	
Niamey, Niger – Association Internationale des Maires Francophones	42
Un engagement en faveur du développement urbain	
Mbale, Ouganda – Pays de Galles, Royaume-Uni	44
Une approche territoriale du changement climatique	
PARTIE 2 : PLATFORMA – la Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement	46
Pourquoi PLATFORMA ?	46
Mission et objectifs	47
Travail et réalisations	49
Résultats	53
Une nouvelle phase	54
Informations sur les membres de PLATFORMA	54
CONTACTS	60





ÉDITO

La diplomatie a longtemps été l'apanage des États, qui considéraient peu les relations entre gouvernements locaux et régionaux. Avec la mondialisation, les municipalités et les régions, soutenues par leurs populations, ont ressenti le besoin de développer leurs échanges pour coopérer avec leurs homologues des pays en développement.

Aujourd'hui, la coopération publique décentralisée est reconnue comme un complément utile et nécessaire aux politiques de développement des États et de l'Union européenne. Elle apporte des réponses efficaces et concrètes pour améliorer la vie quotidienne des habitants sur place, soutenir le développement des services de base et créer les conditions d'un développement local.

En 2007, le Parlement européen a adopté un rapport qui engageait l'Union européenne à reconnaître cette action. Depuis, la Commission européenne a créé le programme thématique « *Acteurs non étatiques et autorités locales* », adopté une Communication sur le rôle des autorités locales dans le développement et engagé, depuis mars 2010, un dialogue politique de qualité avec le Parlement, le Conseil et les représentants d'acteurs non étatiques et d'autorités locales et régionales. Elle a également décidé de soutenir la Plateforme des autorités locales et régionales pour le développement, PLATFORMA, créée en 2008 pour garantir un partenariat renforcé avec les institutions européennes.

Deux ans après sa création, PLATFORMA jouit d'une réelle reconnaissance et s'est installée comme un interlocuteur essentiel des institutions européennes, des États, et des organisations de la société civile.

La présente publication propose des exemples d'actions conduites par les autorités locales et régionales européennes en partenariat avec leurs homologues, qui permettront au lecteur d'appréhender la diversité et la qualité des projets conduits.

Convaincus que leur action offre de nouvelles perspectives à la mondialisation, les élus locaux et régionaux européens souhaitent soutenir leurs homologues des pays en développement. Ils facilitent la participation des populations, appellent les États à s'engager dans des politiques de décentralisation qui respectent les principes inscrits dans la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale.

Nous tenons à remercier les services de la Commission européenne pour la qualité des travaux conduits notamment dans le cadre du dialogue structuré sur l'implication des autorités locales et régionales dans la politique européenne de développement. Nous remercions également les membres de la Commission développement du Parlement européen, les participants à PLATFORMA et tous les acteurs locaux et régionaux qui s'engagent auprès des populations sur le terrain.

Pierre SCHAPIRA

Adjoint au Maire de Paris
Chargé des relations internationales,
des affaires européennes et de la Francophonie
Ancien Député européen
Porte parole de PLATFORMA

Roser CLAVELL SOLDEVILA

Secrétaire aux Affaires extérieures
du Gouvernement de la Catalogne
Porte parole de PLATFORMA





INTRODUCTION

Cette publication poursuit deux objectifs principaux qui se reflètent dans les parties 1 et 2 du document.

Le premier objectif est de mettre en lumière le rôle que jouent un grand nombre de gouvernements locaux et régionaux d'Europe dans la coopération au développement avec leurs homologues des pays en développement du monde entier. Ces partenariats sont souvent appelés « coopération décentralisée », ou « coopération municipale internationale ». Dans la première partie, le lecteur trouvera des exemples de ces partenariats entre gouvernements locaux et régionaux – et découvrira l'éventail très large qui existe entre les différents thèmes et les approches retenus.

Le deuxième objectif est d'informer les lecteurs sur le travail de PLATFORMA – la plateforme européenne des associations de gouvernements locaux et régionaux – et de certains de ses membres les plus actifs, travail qui a pour objet de sensibiliser davantage l'opinion à la contribution des autorités locales et régionales au développement et de promouvoir le dialogue avec les institutions européennes sur les questions du développement.

PLATFORMA a démarré ses activités en 2008 et a reçu le soutien financier de la Commission européenne dans le cadre du programme thématique « Acteurs non-étatiques et Autorités locales », dont il sera question dans un autre chapitre de l'introduction.

En seulement deux ans d'activité, PLATFORMA a bénéficié d'une réelle reconnaissance en Europe et parmi ses partenaires, et a su prouver sa pertinence en termes de coordination et d'expression de positions communes.

Un monde en rapide évolution, qui se décentralise

Au cours des 30 dernières années, le monde a beaucoup changé, à certains égards, il est même devenu méconnaissable. Il a connu des changements profonds, tant politiques que sociaux, environnementaux et démographiques. Entre 2009 et 2050, la population mondiale devrait croître de 2,3 milliards, pour passer de 6,8 milliards à 9,1 milliards d'humains, alors que dans la même période, la population des zones urbaines devrait passer de 3,4 milliards à 6,3 milliards. Cela signifie que ce seront les zones urbaines du monde, et surtout les villes moyennes et petites¹, qui absorberont la croissance de la population au cours des quatre décennies à venir.

Ces changements démographiques s'accompagnent de changements technologiques, politiques et économiques, qui tous ensemble créent une logique de décentralisation, un glissement de pouvoirs, ou tout au moins de responsabilités du gouvernement central vers les gouvernements infranationaux, régionaux/provinciaux et locaux. La réalité est que les gouvernements centraux ne sont plus en mesure – s'ils l'ont jamais été – de gérer efficacement les communes, villes et régions d'aujourd'hui et de demain, qui sont d'une grande complexité et en constante évolution.

De tels changements ont aussi entraîné des attentes croissantes des peuples pour la participation et la démocratie. En tant que niveau de gouvernance le plus proche des citoyens, les autorités locales et régionales constituent le premier point d'entrée à des responsabilités partagées.

Un développement local réussi et durable implique un gouvernement et une gouvernance locale efficaces, avec une réelle participation citoyenne. Si la société civile et d'autres acteurs peuvent jouer un rôle précieux

¹ Perspectives de l'Urbanisation du Monde, Révision 2009. New York, 2010. Nations Unies, Département des Affaires Économiques et Sociales, Division Population

pour le développement, seuls les gouvernements locaux sont à même d'offrir une cohérence, une continuité et une coordination institutionnelles – sous réserve qu'ils disposent des pouvoirs, des ressources et des capacités requises.

La plupart des grands défis que nous devons relever (environnement, climat, sécurité alimentaire, etc.) ont également une dimension territoriale, dont la logique appelle un gouvernement effectif au niveau régional ou provincial. Comme par ailleurs les communes et les villes ne sont pas des « îlots » au sens économique et que les économies locales sont de plus en plus interdépendantes, le développement social et économique exige le plus souvent un cadre territorial (régional) pour la planification et le soutien.

Toutefois, le chemin vers la décentralisation est souvent difficile et semé d'embûches. Les gouvernements centraux – ou certains ministères – sont souvent peu enclins à céder le pas, et en particulier à décentraliser les ressources financières nécessaires. Les gouvernements locaux peuvent manquer d'expérience et de capacités, mais aussi de ressources, ce qui constitue un obstacle pour la fourniture de bons services, le prélèvement des impôts ou la planification efficace de l'avenir. Bref, pour réussir, la décentralisation a besoin d'être soutenue. Et le travail en partenariats d'égal à égal a démontré son efficacité, à travers les différentes formes de la coopération décentralisée pour le développement.

L'UE reconnaît les nouveaux « acteurs du développement »

Jusqu'à la dernière décennie, ni les gouvernements nationaux – à quelques exceptions notables – ni les institutions européennes n'ont vraiment saisi la valeur et le potentiel du rôle des gouvernements locaux et régionaux dans le développement. Il est vrai qu'il existait un programme de l'Union européenne pour financer la coopération décentralisée, mais celui-ci s'adressait surtout aux ONG et restait peu connu ou peu utilisé par les autorités locales. L'Union européenne avait également mis en œuvre quelques programmes dédiés aux gouvernements locaux et régionaux, sur une base régionale, comme Asia-Urbs et URB-AL, dont le but était de soutenir la coopération décentralisée en Asie et en Amérique Latine respectivement. Mais il n'existait pas un cadre d'ensemble.

Depuis lors, beaucoup de choses ont changé, y compris dans l'approche de l'Union européenne. Le cadre général actuel de la politique de développement de l'UE est le Consensus Européen pour le Développement de 2006, dont l'article 16 stipule que « l'UE encourage une participation accrue des assemblées nationales, des parlements et des autorités locales ». Ceci s'est reflété en 2007 dans plusieurs instruments, comme le Fonds Européen de Développement (FED) et l'Instrument de financement de la Coopération au Développement.

Il convient de signaler par ailleurs que dans sa version révisée de 2005, l'accord de Cotonou, qui est la base du Fonds Européen de Développement, destiné aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, a reconnu les gouvernements locaux comme des acteurs incontournables du développement. Il a ouvert de nouvelles



opportunités pour soutenir les processus de décentralisation démocratique (Article 33) et la coopération décentralisée (Articles 70-71).

L'Instrument de financement de la Coopération au Développement offre un nouveau cadre pour les programmes de coopération de l'UE, sur une base régionale et aussi thématique. La Commission européenne a en particulier présenté un nouveau programme de financement thématique, Acteurs non-étatiques et Autorités Locales (ANE-AL). Dans le vocabulaire de l'UE, le terme « autorités locales » a une définition très large – il recouvre tous les gouvernements infranationaux, des puissantes régions autorisées à légiférer (Länder allemands et régions espagnoles) jusqu'aux petites villes et communes.

Le Parlement européen a joué un rôle primordial pour faire évoluer l'approche de l'UE. En mars 2007, il a adopté à l'unanimité un rapport sur les autorités locales en tant qu'acteurs du développement, soulignant le rôle et l'action des gouvernements locaux dans ce domaine, et fait appel à la Commission européenne pour assurer un soutien financier à ces actions. Le rapport du Parlement était rédigé par le député Pierre Schapira, également Adjoint au Maire de Paris, qui est désormais l'un des représentants politiques de PLATFORMA.

Ceci a conduit à l'adoption de la stratégie 2007-2010 du programme thématique ANE-AL, qui décrit le rôle important que les collectivités territoriales jouent pour un développement local de qualité :

« Alors qu'elles font partie intégrante de la structure de l'État, les autorités locales sont beaucoup plus proches des citoyens que d'autres institutions publiques et sont en mesure d'offrir une expertise significative non seulement en matière de fourniture de services (enseignement, santé, eau, transports, etc.), mise en place d'institutions démocratiques et d'administrations efficaces, mais aussi en tant que moteur du changement et du renforcement des relations de confiance entre les différentes parties. Elles peuvent formuler une vision à long terme, à l'échelle du pays, sur la manière de bâtir des sociétés inclusives avec la légitimité politique nécessaire et la capacité de mobiliser d'autres acteurs. »²

Le programme ANE-AL a été mis en œuvre à partir de 2008. Dans ce cadre, environ 30 millions € par an sont alloués aux autorités locales et régionales, ce qui ne représente qu'environ 15% du montant total, mais il s'agit du premier programme dans lequel les autorités locales et régionales ont « leur propre part ». Comme nous allons le voir, le programme ANE-AL a ses limites, mais il marque déjà un grand pas en avant.

En 2008, la Commission a publié une Communication intitulée « Les Autorités Locales : des Acteurs en faveur du Développement », qui a confirmé la reconnaissance européenne envers les gouvernements locaux et régionaux.

« Si la participation des autorités locales à la politique extérieure de coopération et de développement a une longue histoire, notamment dans le cadre des jumelages, elle n'en a pas moins connu une modification radicale ces dix dernières années. La coopération décentralisée est apparue comme une nouvelle dimension importante de la coopération au développement. Elle est devenue plus globale et plus professionnalisée, car elle fait appel à des réseaux institutionnalisés qui interviennent dans les pays en développement, recourt à divers outils pour sa mise en œuvre dans toutes les régions du monde et voit ses dotations financières augmenter de façon exponentielle. »³

² Page 5, 2007-2010 document de stratégie du programme ANE-AL, Commission européenne. Le document peut être consulté sur : http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_en.htm

³ Page 3, Communication de la Commission, « les Autorités Locales : des Acteurs en faveur du développement », 2008

Le soutien des gouvernements nationaux

En Europe, les gouvernements locaux et régionaux ont généralement les compétences légales pour conclure des accords de partenariat internationaux. Un grand nombre de gouvernements nationaux en Europe ont – à travers leurs ministères ou leurs agences de développement – apporté leur aide aux partenariats pour le développement engagés par les gouvernements locaux, pour certains depuis les années 1990, pour d'autres plus récemment. Dans la plupart des cas, ces soutiens prennent la forme de cofinancements, puisque les gouvernements locaux ou régionaux apportent leur propre contribution, à partir de leurs propres budgets, et/ou sous forme de salaires de leur personnel engagé dans le partenariat.

Parmi les principaux programmes, le gouvernement néerlandais a mis à disposition annuellement environ 9 millions € dans le cadre du programme LOGO-South, géré par VNG International, l'aile internationale de l'association néerlandaise des gouvernements locaux. Des programmes nationaux similaires de moindre ampleur existent en Finlande, en Suède, en Norvège et en Belgique (en Flandres, il existe également un programme financé par le gouvernement régional). En France, le gouvernement national et l'agence de développement apportent un soutien financier significatif à la coopération décentralisée. Pour la période 2010-2012, le ministère des Affaires étrangères et européennes s'est engagé à soutenir 173 projets portés par les gouvernements locaux et régionaux français, totalisant un cofinancement de 16,6 millions €. En Espagne, il existe désormais le programme MUNICIPIA, géré conjointement par l'agence de coopération AECID et l'association nationale des municipalités et provinces, la FEMP. Le programme soutient les communes et encourage une plus grande coordination des actions internationales quand cela est possible. Au Royaume-Uni, de nombreux partenariats de collectivités sont cofinancés par le gouvernement, à travers le schéma des bonnes pratiques des gouvernements locaux du Commonwealth.

En conclusion sur ce point, les gouvernements ont apporté un soutien non négligeable aux partenariats engagés par les gouvernements locaux, mais il subsiste des lacunes : en Allemagne, il n'existe aucun programme du gouvernement fédéral, bien que les gouvernements locaux allemands peuvent bénéficier du soutien d'agences de développement comme la GTZ (désormais GIZ) et de programmes pilotés par certains Länder.

La crise économique n'est pas non plus restée sans effet. À la date de la rédaction du présent document, l'avenir du programme LOGO-South au Pays-Bas n'est pas assuré par exemple, certains Parlementaires arguant que les communes devraient s'abstenir de mener des actions de développement international.

Les membres de PLATFORMA ne soutiennent pas cette interprétation très étroite de la mission des gouvernements locaux, qui ignore la réalité de notre monde interconnecté et globalisé, le principe de l'autonomie locale et la valeur d'un travail en partenariat entre des gouvernements infranationaux. En outre, cette interprétation ignore tout le bénéfice pouvant découler de la coopération décentralisée pour les gouvernements locaux et régionaux d'Europe. Fondés sur la réciprocité, les partenariats internationaux sont très formateurs pour les services municipaux et territoriaux impliqués. D'une manière plus générale, ils offrent surtout l'opportunité d'une plus grande intégration sociale dans les



collectivités européennes, en impliquant dans les partenariats certains groupes cibles, comme les jeunes et les immigrés par exemple.

Acteurs et bailleurs

Dans certains pays, notamment en Espagne, on observe un engagement fort parmi les gouvernements locaux et régionaux à allouer 0,7% de leur revenu annuel à la coopération (à travers une combinaison de méthodes), en signe de mobilisation pour l'objectif de l'Aide Publique au Développement, auquel les États se sont engagés en 2000 aux Nations Unies. Malgré la difficulté de calculer précisément les contributions des gouvernements infranationaux, les données sont compilées en Espagne et en France par exemple, pays dans lesquels respectivement 147,18 millions⁴ € et 70 millions⁵ € ont été affectés par les gouvernements locaux et régionaux en 2009 à l'Aide Publique au Développement

Dans d'autres pays, surtout en Europe du Nord, les gouvernements locaux sont davantage freinés par le cadre légal ou la culture politique et sont davantage tributaires de financements extérieurs, bien qu'ils soient souvent en mesure de cofinancer des activités en valorisation du temps de travail de leur propre personnel ou de la participation d'élus.

Le rôle des régions européennes varie également d'un pays à l'autre. Dans certains pays où les régions sont étendues et puissantes (Espagne, Allemagne, Belgique, France), les gouvernements régionaux peuvent intervenir en tant que « bailleurs » importants pour les actions de développement et financer les activités d'autres acteurs, mais aussi en tant que « partenaires » territoriaux impliqués directement dans des coopérations décentralisées.

La sensibilisation en Europe

Lorsqu'ils soutiennent les partenariats internationaux entre gouvernements locaux, les ministères des affaires étrangères peuvent viser un double objectif. En plus de s'engager pour un développement local de qualité et le renforcement des capacités, ils valorisent également le rôle que les gouvernements locaux européens jouent sur le continent en renforçant l'adhésion des citoyens aux politiques de développement international (et aux financements).

Cette aide peut passer par la promotion des projets menés par les gouvernements locaux et régionaux eux-mêmes (travail qui inclut souvent des groupes locaux et des organisations de la société civile), par le financement d'actions de sensibilisation et d'éducation au développement, ou par le financement de projets menés par la société civile locale. En tant qu'échelon politique responsable de l'enseignement primaire et secondaire dans un grand nombre de pays européens, et moteur de la vie civile, sociale et culturelle au niveau local, les gouvernements infranationaux jouent un rôle clé dans la mobilisation des citoyens et leur sensibilisation aux inégalités et aux défis mondiaux – qu'ils soient ou non engagés dans des partenariats de coopération décentralisée. Les gouvernements locaux et régionaux d'Europe ont une grande expérience des activités de sensibilisation souvent menées avec l'appui de la société civile : à travers l'enseignement scolaire, dans le cadre d'expositions, de manifestations culturelles, de débats publics etc.

⁴ Les statistiques sont compilées par la FEMP. Plus d'informations sur : <http://cooperacion.femp.es/>

⁵ Les statistiques sont compilées par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Plus d'informations sur : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

Le programme ANE-AL de la Commission européenne inclut aussi un volet spécifique pour des actions d'éducation au développement en Europe, qui constitue environ un sixième du programme.

Vers une plus grande efficacité du développement

Ce qui compte le plus, c'est bien sûr ce qui se passe réellement sur le terrain – c'est-à-dire les résultats de ces partenariats pour le développement. Depuis 2000, la communauté internationale s'est focalisée de plus en plus sur ce qu'elle appelle « l'efficacité de l'aide ». En 2005, la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide⁶ a été approuvée par plus de cent ministres. Cet accord international vise une accélération des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'ensemble des cibles et objectifs en faveur du développement fixés par les Nations Unies.

La Déclaration de Paris énonce cinq principes de base auxquels les bailleurs de l'aide doivent souscrire, à savoir :

- **Appropriation** de la stratégie et du processus de développement – elle est de la responsabilité du « pays partenaire » et doit être respectée par le « bailleur »
- **Alignement** – pour que les bailleurs fondent leur soutien sur la stratégie nationale de développement du pays partenaire, ainsi que sur ses systèmes et procédures
- **Harmonisation** – pour que les bailleurs travaillent ensemble dans les pays partenaires de façon plus coordonnée et se partagent l'information pour éviter les double emplois
- **Gestion axée sur les résultats** – plutôt que de se concentrer sur les contributions et les processus, et
- **Responsabilité mutuelle** – pour rendre les bailleurs et les partenaires solidairement responsables des résultats du développement.

Les gouvernements locaux et régionaux ne sont pas mentionnés dans la Déclaration de Paris et ils ne se considèrent pas en général comme « bailleurs », mais plutôt comme partenaires en faveur du développement. Et c'est la raison pour laquelle les gouvernements locaux et régionaux – comme d'ailleurs beaucoup d'ONG – préfèrent parler d'*efficacité du développement* plutôt que d'*efficacité de l'aide*. Mais chacun des principes de la Déclaration de Paris peut s'appliquer à la coopération décentralisée, sous réserve d'être « adapté » au contexte. Ainsi, par exemple, c'est le *gouvernement local* partenaire qui devrait s'approprier entièrement le projet, puisqu'il définit le besoin et le champ d'application du partenariat, lequel devrait être aligné à la stratégie de développement local de ce partenaire.

En 2008, ces principes ont été repris dans le Programme d'Action d'Accra⁷, lors d'une autre réunion intergouvernementale. À cette occasion, le rôle des autorités locales en tant qu'acteurs en faveur du développement a été affirmé, et leur faculté à renforcer les capacités en fonction de la demande des partenaires reconnue. Le programme soutient en particulier « le recours à des sources locales et régionales d'approvisionnement, y compris dans le cadre de relations de coopération Sud-Sud, pour la coopération technique ».



⁶ Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide – Appropriation, Harmonisation, Alignement, Résultats et Responsabilité Mutuelle, approuvée à Paris en mars 2005

⁷ Le Programme d'Action d'Accra a été approuvé en septembre 2008. Plus d'informations sur : <http://www.accrahlif.net>



Par ailleurs, le Programme d'Action d'Accra réaffirme la nécessité d'éviter les fragmentations et les duplications. C'est là un point important pour les gouvernements locaux et régionaux. Au cours des dernières années, dans un souci de renforcer l'impact et l'efficacité, on peut observer de plus en plus de gouvernements locaux et régionaux coordonner leurs contributions – parfois au « Nord », et parfois (ou également) dans le ou les pays partenaire(s). Toutefois, comme nous pouvons le voir ci-dessous dans les études de cas de la première partie, la plupart des partenariats locaux et régionaux pour le développement les plus réussis ont trouvé leurs origines dans des jumelages, ou ont été mis en œuvre là où il existait des liens culturels ou familiaux puissants entre des communautés à la suite de mouvements de migration. Il convient donc de trouver un juste milieu entre la recherche de coordination des activités pour éviter les duplications, et reconnaître l'importance d'initiatives individuelles de collectivités, qui peuvent avoir un impact significatif et mener à des relations de long-terme fructueuses.

Stratégies et partenariats horizontaux et verticaux

Alors que les gouvernements locaux et régionaux se focalisent à juste titre sur les besoins et stratégies de leur partenaire, il existe généralement en parallèle une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, ainsi qu'une politique nationale de décentralisation soutenue par les bailleurs. Afin de maximiser l'impact, les ressources et le bénéfice final, il est donc important que l'essentiel des partenariats entre gouvernements locaux et régionaux s'inscrive autant que possible dans ces stratégies. Parfois, tout l'objet du partenariat est lié à la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation. Ainsi, les opportunités pour des partenariats « verticaux » entre les différents niveaux de gouvernement méritent d'être étudiées dès le départ.

Que d'autres niveaux de gouvernement soient impliqués ou non, beaucoup sinon la plupart des coopérations décentralisées associent d'autres organisations de la société civile locale, des ONG et des partenaires du secteur public ou privé. Cela dépend naturellement du contenu du partenariat – dans certains cas, il s'agit seulement d'une coopération technique entre services municipaux ou territoriaux. Mais le plus souvent, le travail de partenariat couvre des domaines dans lesquels la communauté locale a un intérêt direct. Ainsi, la mise en place d'un partenariat « horizontal » qui intègre les principaux acteurs locaux, a une importance capitale.

Les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux

Les associations nationales jouent au minimum trois rôles principaux. Premièrement, elles représentent leurs membres et agissent dans leur intérêt vis-à-vis du gouvernement national sur les questions de décentralisation, de politiques thématiques, de législation et d'allocation de ressources. Deuxièmement, elles offrent à leurs membres un espace pour définir leurs propres politiques, besoins et priorités. Troisièmement, elles aident à développer les connaissances et capacités de leurs membres, qu'il s'agisse d'élus ou de fonctionnaires, à travers l'information et la formation.

Pour cette raison, lorsqu'il existe une association nationale efficace dans le pays partenaire, il est souvent pertinent de l'impliquer dans les programmes généraux de coopération décentralisée, car elle peut assurer un effet multiplicateur en favorisant le partage des expériences et des retours d'expériences. Elle peut également influencer sur les décisions du gouvernement national.

Cependant, dans bien des pays du Sud, les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux sont relativement nouvelles et relativement faibles et recherchent, au même titre que les gouvernements infranationaux individuels, des coopérations entre pairs pour renforcer leurs capacités. À cette fin, le renforcement des capacités des associations (l'Association Capacity-Building, ACB en anglais) s'est développé comme une forme spécifique de partenariat international et nombreuses sont les associations nationales européennes qui travaillent avec leurs homologues des pays du Sud.

Nord, Sud, Est et Ouest

Lorsque nous évoquons le « développement international » ou la « coopération décentralisée », nous avons tendance à penser aux pays les plus pauvres du monde. Et ce sont en effet ces pays qui constituent, et constitueront à l'avenir, la priorité des politiques et des programmes de développement pour les bailleurs et les acteurs du développement, dont font partie les gouvernements locaux et régionaux.

Mais de surcroît, et notamment depuis 1989, les autorités locales et régionales de l'UE travaillent en partenariat avec des collectivités européennes hors UE. À l'origine, il s'agissait principalement de pays d'Europe centrale, qui ont entre temps rejoint l'UE, mais, il existe également de nombreuses coopérations avec les gouvernements locaux d'Europe du Sud-est, du Caucase et plus largement, de la région du voisinage de l'Union européenne⁸. C'est pourquoi dans cette publication, nous tenons à inclure quelques exemples de cette coopération décentralisée inter-européenne et dans la région du voisinage.

Ainsi, il est bien souvent trompeur de parler d'un « partenaire du Nord » et d'un « partenaire du Sud », car la réalité des partenariats internationaux entre gouvernements locaux et régionaux transcende la logique Nord/Sud. Ceci est d'autant plus vrai que les partenariats « Sud-Sud » se sont développés au cours des dernières années, qui peuvent s'engager entre continents (Afrique du Sud – Brésil par exemple) ou sur un même continent voire dans une partie de continent.

Ce type de partenariat est évidemment très opportun – apprendre de ceux qui sont ou étaient récemment confrontés à des défis similaires, peut s'avérer la forme d'apprentissage la plus pertinente, surtout entre systèmes de gouvernement semblables et partageant la même langue. En général, dans la recherche d'une plus grande efficacité, les partenariats en réseau se sont développés, qui associent plusieurs gouvernements locaux et régionaux partenaires, par exemple Nord-Sud-Sud ou Ouest-Est-Est.

Cela nous conduit à un point final, plus global, qui n'a pas trait à la géographie mais à la valeur (et aux valeurs) de la coopération décentralisée. Ces actions sont fondées sur la réciprocité entre partenaires. Qu'ils soient élus locaux ou personnels des administrations, ceux-ci sont engagés comme partenaires égaux et apprennent ensemble de leur action commune. Il ne s'agit pas d'une relation entre un donateur et un bénéficiaire, mais d'un partenariat entre pairs, qui sont confrontés à des problèmes et des enjeux similaires, bien que d'intensité variable, et qui travaillent ensemble pour y apporter des réponses.



⁸ La politique de voisinage de l'UE couvre 16 des voisins les plus proches de l'UE : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Egypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Moldavie, Maroc, Territoires Palestiniens Occupés, Syrie, Tunisie et Ukraine.



PARTIE 1 : ÉTUDES DE CAS

Rajkot, Inde – Leicester, Royaume-Uni

Un partenariat dans la durée pour un développement local durable

Rajkot est l'une des villes les plus importantes de l'État de Gujarat, dans le Nord-Ouest indien, avec une population qui atteint aujourd'hui plus de 1,4 million d'habitants, et qui compte parmi les 25 villes au monde, dont l'expansion démographique est la plus rapide. Depuis 1996, la ville entretient un jumelage actif avec la ville de Leicester, dans les East Midlands du Royaume-Uni, dont 30.000 des habitants ont leurs origines familiales à Rajkot ou dans ses environs au Gujarat.

En 2004, les gouvernements locaux des deux villes ont décidé de faire évoluer leur partenariat vers une coopération dans le domaine de l'accès aux services, pour laquelle ils ont obtenu une subvention du programme « bonnes pratiques » des gouvernements locaux du Commonwealth.

La consommation d'eau et l'assainissement ont été identifiés par la municipalité de Rajkot comme des priorités majeures. En effet, le service d'eau n'était en mesure d'approvisionner les foyers que de 30 minutes environ par jour jusqu'à parfois seulement 20 minutes tous les 2 jours. Le premier projet, de 2004 à 2008, a donc eu pour objet l'approvisionnement régulier en eau potable.

Tirant parti de l'expérience de Leicester, le partenariat a privilégié une approche participative en s'appuyant sur une plus forte implication de la population et des groupes de base. Deux quartiers de Rajkot ont été sélectionnés comme zones pilotes et des forums de consultation mis en place pour permettre aux citoyens de discuter de leurs problèmes d'approvisionnement en eau et d'avancer des idées sur la manière de mieux couvrir leurs besoins. De nouveaux services ont été instaurés pour la fourniture d'eau et une nouvelle consultation organisée. Selon les dires de l'assistante technique du Commissaire de Rajkot, M^{me} Alpana Mitra, « Depuis le lancement du projet, des fonctionnaires du gouvernement local de Rajkot sont allés à la rencontre des gens pour les interroger directement sur leurs problèmes... Nous avons réussi à convaincre les personnes qu'une partie de leurs problèmes pouvaient être résolus au sein de leur communauté-même. Ceci a été facilité par une décentralisation des services pendant la durée du projet, avec des moyens municipaux plus étendus et un accès plus facile aux résidents locaux. »

Par conséquent, le projet a contribué à opérer un changement fondamental dans l'approche de l'autorité locale indienne, qui s'est rendu compte de l'avantage réel qu'il y avait à fournir des services dans une démarche plus participative, sur une base plus ciblée et durable.

Cette approche participative s'est poursuivie au-delà de ce premier projet. Suivant la même méthodologie, Rajkot a développé un système de gestion des déchets solides fondé sur la participation de la communauté





et axé fortement sur le recyclage, avec des produits finaux commercialisables et qui, chose unique en Asie du Sud, est rentable. Par ailleurs, les deux villes ont travaillé ensemble sur des questions d'énergie solaire, et Rajkot a gagné le soutien du gouvernement national pour son projet de cité solaire.

Depuis 2010, les deux villes travaillent ensemble sur une autre thématique identifiée comme prioritaire par Rajkot et qui rejoint l'intérêt de Leicester pour l'économie sociale. La question posée est la suivante « comment résoudre la question de l'occupation illégale de logements insalubres tout en répondant aux besoins de notre ville et à ceux de la communauté ? »

Environ 3.000 personnes parmi les plus défavorisées logent dans des squats urbains, sur un terrain situé entre l'autoroute, deux réservoirs, un marché de gros et ce qui est devenu le jardin zoologique. Pour éviter le recours aux expulsions, le gouvernement local de Rajkot a entrepris de travailler avec cette communauté pour réhabiliter l'habitat insalubre, en mettant l'accent non seulement sur le développement économique et social, mais aussi sur l'amélioration des infrastructures physiques. L'un des objectifs est d'aider la population locale à se former à un métier pour saisir les opportunités d'emploi, notamment en lien avec le tourisme au nouveau zoo, et dans les zones de loisirs.

Le projet a reçu le soutien du Programme « bonnes pratiques » des gouvernements locaux du Commonwealth. Un audit de la communauté a récemment été pratiqué, couvrant également une évaluation des qualifications locales. Le but est de déterminer comment les besoins et les capacités de la communauté peuvent être intégrés dans la stratégie de développement de la ville. Le projet englobe également une série d'échanges entre pairs des équipes des villes, afin de poursuivre l'apprentissage et le soutien mutuels.

Le partenariat Leicester-Rajkot a récemment été étendu à une autre ville indienne, Ludhiana, située dans le Pendjab, et qui a également des liens familiaux et historiques étroits avec une des communautés locales de Leicester. Grâce à ce nouveau développement, une dimension d'apprentissage « Sud/Sud » s'ajoute au partenariat.

Les subventions du Programme des bonnes pratiques sont relativement modestes ; le nouveau projet – qui inclut la nouvelle composante Ludhiana – s'élève à 55,000 £ ou environ 70.000 €.

Concernant la pérennité de l'action, bien que plusieurs changements politiques soient intervenus dans l'administration des deux côtés durant le projet, l'engagement est resté le même. Le fait que deux fonctionnaires expérimentés soient restés constamment en charge du projet a été un facteur déterminant pour son succès.

Les deux villes, Leicester et Rajkot, ont tiré profit de ce partenariat de longue durée. Rajkot a pu tester et apprécier de nouvelles méthodes pour améliorer la fourniture de services en associant plus étroitement sa population. Le personnel municipal a acquis de nouvelles qualifications et changé son approche en matière de gestion urbaine. La ville fait désormais partie d'une sélection relativement restreinte de villes indiennes éligibles à un financement national destiné à des projets de rénovation urbaine, qui est alloué par la Jawaharlal Nehru National Urban Renewal Mission. Pour Leicester, cette coopération a permis de travailler plus étroitement avec la société civile, qui joue maintenant un rôle plus important dans la vie locale. Par ailleurs, l'échange est aussi très formateur pour le personnel de Leicester, qui a beaucoup appris de ce travail dans un contexte multiculturel.

Congrès des Autorités Locales de Moldavie – Association Lettone des Gouvernements Locaux et Régionaux

Bâtir la démocratie locale en Moldavie

Depuis l'adhésion de la Lettonie à l'Union européenne en 2004, le gouvernement de ce pays a progressivement développé un programme pour la coopération au développement, dirigé principalement vers la Moldavie, la Géorgie, l'Ukraine et la Biélorussie. La dépense de l'Aide Publique au Développement atteint actuellement presque 0,1% du Revenu National Brut. Depuis 2005, les gouvernements locaux de la Lettonie ont participé, via leur association, l'Association Lettone des Gouvernements Locaux et Régionaux (LALRG), à des volets importants de la coopération au développement.

La Moldavie, située entre la Roumanie et l'Ukraine, est le pays le plus pauvre d'Europe. Elle est classée 132^e sur 182 États dans les statistiques 2010 du Fonds Monétaire International sur le PIB par habitant, correspondant à moins de \$ 3.000 par an et par personne. Elle a une population d'environ 3,5 millions, dont 60% vivent dans les zones rurales. Sa capacité administrative – au niveau national comme au niveau local – nécessite un soutien et un renforcement considérables. Au niveau local, la Moldavie compte 65 villes, dont cinq de taille qui ont le statut de municipalité. Il faut ajouter plus de 600 communes à caractère plutôt rural.

La coopération entre l'Association lettone et les gouvernements locaux de Moldavie a débuté en 2005, mais s'est intensifiée à partir de 2007. Après une série de réunions préparatoires pour évaluer la situation, les activités suivantes ont été décidées pour l'année 2008 :

- Visites d'études en Lettonie de représentants des ministères du gouvernement central moldave et de Parlementaires, de représentants de l'Association des Maires Moldaves et du gouvernement local de Chisinau en Lettonie sur des thématiques très variées : la réforme du gouvernement local, le rôle des associations de gouvernements locaux, les budgets locaux et les systèmes de péréquation financière, le dialogue entre gouvernement central et local et les partenariats public/privé ;
- À travers l'association LALRG, participation d'experts des gouvernements locaux à des sessions de formation et des séminaires en Moldavie ;
- Préparation de manuels sur la gouvernance publique en Lettonie, la fourniture de services publics par les collectivités locales, la structuration d'une association de gouvernements locaux, le plaidoyer efficace des gouvernements locaux auprès du Parlement.

En coopération avec l'Institut Démocratique National, une association à but non lucratif basée aux États-Unis, et qui travaille en Moldavie, ces propositions de projets sont devenues réalité. Plus de 60 participants moldaves issus des gouvernements locaux ont pris part à ces activités, dont le coût s'est élevé à environ 80.000 €.

Depuis longtemps, la Moldavie comptait un grand nombre d'associations de gouvernements locaux et de maires, et ceci pour un pays relativement petit. En démontrant le rôle accru que peuvent jouer des associations de gouvernements locaux efficaces, la LALRG, avec d'autres organisations comme NALAS,



association d'Europe du Sud-Est, ont implicitement encouragé leurs homologues moldaves à créer une seule association pour défendre leurs intérêts.

Ces efforts ont porté leurs fruits ; le 21 mars 2010, une Assemblée Générale s'est tenue à Chisinau pour établir le Congrès des Autorités Locales de Moldavie (CALM). Le CALM s'est constitué sur la base d'une plateforme politique unie, indépendante des partis, qui représente la totalité des gouvernements locaux de Moldavie.

En juin 2010, lors d'une visite des membres du comité directeur du CALM auprès de la LALRG et dans plusieurs communes lettones, un accord de coopération a été signé entre les deux associations et plusieurs nouveaux projets ont été envisagés.

Par conséquent, en l'espace de seulement quelques années depuis l'adhésion de la Lettonie à l'UE, les gouvernements locaux de ce pays sont parvenus à jouer un rôle important et constructif pour promouvoir un gouvernement local efficace en Moldavie. Ayant elle-même traversé des évolutions politiques et administratives profondes au cours des 20 dernières années, la Lettonie est peut-être mieux placée que beaucoup d'autres pays de l'UE pour apporter un conseil avisé et un appui à des pays comme la Moldavie, qui sont sur le point de vivre des évolutions importantes. De même, la LALRG a dû faire évoluer son propre rôle rapidement et c'est la raison pour laquelle elle est en mesure de bien comprendre les besoins d'une nouvelle association comme le CALM.

Nariño, Colombie – Catalogne, Espagne

Mobiliser les jeunes pour un avenir pacifié

Le département de Nariño est situé sur la Côte Pacifique, dans le grand Sud-Ouest de la Colombie. Il porte ce nom en mémoire à Antonio Nariño, héros du mouvement d'indépendance colombien. Cependant, depuis une période récente, le département a connu des problèmes économiques et sociaux majeurs, liés au chômage, mais surtout à la situation grave de conflit armé et de violation des droits de l'homme que subit la région.

Le gouvernement départemental a pris ces problèmes à bras-le-corps en conduisant une importante consultation publique sur son programme de développement et la stratégie de planification, afin de reconstruire la légitimité démocratique et la cohésion sociale. Plus de 8.000 personnes ont participé aux débats publics, de toutes les catégories sociales.

Dans cette démarche, le département de Nariño a été épaulé par le gouvernement de la Catalogne, à travers son Agence Catalane pour la Coopération au Développement, l'ACCD, au côté d'agences internationales, comme le PNUD, des organisations professionnelles et de la société civile. Les donateurs internationaux ont été sollicités pour apporter leur contribution aux priorités identifiées par les citoyens et le gouvernement du département. En ce qui concerne la Catalogne, cette coopération, qui dure maintenant depuis plusieurs années, s'inscrit parfaitement dans son schéma directeur, qui privilégie la consolidation de la paix, les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et le renforcement du tissu social – notamment à travers l'implication de ceux qui sont habituellement exclus de la participation au développement local et de la gestion politique.

Depuis 2009, la Catalogne appuie le gouvernement départemental dans le développement d'une stratégie pour que les jeunes de Nariño participent à la gouvernance démocratique du département et à la « consolidation sociale de la paix ». À cette fin, un accord a été signé entre l'ACCD et le gouvernement de Nariño pour déterminer et promouvoir des actions communes dans ce domaine. Une autre organisation est associée à cet accord, l'*Arche de Noé Fondation Sociale et de Formation (Arca de Noé Fundación Social y Formativa)*, qui depuis 2004 travaille à Nariño, où elle s'occupe d'enfants et de jeunes des deux sexes, victimes d'exclusion sociale ou d'exploitation.

Le programme est centré sur les objectifs suivants :

- Renforcer l'éducation politique et les capacités d'organisation des jeunes, leur donner les moyens de participer au développement et à la mise en œuvre de la politique du département en matière de jeunesse.
- Renforcer les capacités institutionnelles locales et départementales ainsi que l'engagement de répondre aux besoins des jeunes.
- Construire des alliances stratégiques au niveau local et régional, afin d'appliquer les engagements politiques en faveur des jeunes.

Le plan d'action définit 34 activités à entreprendre pour atteindre ces objectifs. Elles comprennent la mise





en place de modules de formation liées à la politique pour les jeunes (formulation de politiques, gestion, communication...) dans 10 communes ; création d'une Ecole pour le leadership des jeunes dans 15 communes, conception et publication de matériels éducatifs pour l'école, formation de facilitateurs et formateurs, création d'un portail internet à contenu éducatif, organisation de réunions pour les jeunes dans 15 communes pour une meilleure mise en œuvre des politiques pour les jeunes, organisation d'échanges de jeunes au niveau national et international.

À la fin de l'année 2010, l'École – une école virtuelle – a été créée, centrée sur l'éducation pour la paix et la citoyenneté active et aussi sur le savoir-vivre. Neuf modules de formation ont été mis en place ainsi qu'un comité pédagogique. La méthodologie et les horaires de l'École ont été fixés et 19 coordinateurs formés. Plus de 1.000 jeunes sont inscrits à l'École. Par ailleurs, 10 communes ont été désignées et regroupées dans un réseau, trois réunions étant organisées dans chacune d'entre elles. En outre, différentes mesures ont été prises pour davantage de coordination, de communication et de formation. Une stratégie media est mise en œuvre, avec un blog, Facebook et quatre commerciaux pour l'École.

Alors que cet ambitieux programme est encore récent, les activités déjà mises en œuvre sont prometteuses.

Plusieurs partenaires ont contribué de manière significative au budget du programme. Le budget 2009 s'élevait à environ 250.000 €, dans lequel l'ACCD (Catalogne) intervenait pour moitié, le PNUD à hauteur de 100.000 €, le département de 7.000 €, et les communes de 17.000 €. Le budget 2010 s'élevait à environ 440.000 €, dans lequel l'ACCD intervenait à hauteur de 200.000 €, le PNUD de 137.000 €, Nariño de 71.000 € et les communes de 37.000 €.

Ouagadougou, Burkina Faso – Lyon, France

Deux décennies d'une coopération étroite entre deux villes

Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, est une ville dont la population en croissance rapide atteint actuellement près de 1,5 millions d'habitants et qui bénéficie d'un conseil municipal avec une vision positive de l'avenir de la ville. Depuis 1993, la ville a un partenariat de coopération avec le Grand Lyon (la communauté urbaine de Lyon), qui met l'accent sur la fourniture de services urbains et le renforcement de capacités. Cette coopération a fait ses preuves avec près de 20 ans d'existence, et a su évoluer en s'adaptant pour répondre aux nouveaux défis qui émergeaient.



Grâce à ce partenariat en permanente évolution, la ville de Ouagadougou a pu renforcer son autonomie et gagner des soutiens bilatéraux, d'une part de l'Agence Française de Développement (AFD) et d'autre part de la Commission européenne. Ouagadougou est en effet la première ville au Burkina Faso qui a reçu une subvention directe de l'AFD et la première aussi qui a soumis un projet d'un million d'Euro à la Commission européenne, dans lequel le Grand Lyon intervient seulement pour l'assistance technique.

À partir de 1999, la coopération s'est davantage structurée, grâce à une planification sur trois ans, définie dans la convention de coopération entre les villes. Plusieurs services municipaux étaient concernés : la propreté urbaine, la voirie, la signalisation lumineuse, les TIC, les ateliers et garages municipaux. Plus tard, trois autres services ont également été ciblés : la police municipale, l'éclairage public et les espaces verts. Ces activités ont bénéficié d'un soutien financier du gouvernement français, à hauteur de 50% des ressources financières et techniques mises à disposition par le Grand Lyon et Lyon.

Une collaboration étroite entre les équipes des services techniques des villes ; des transferts de compétences grâce aux formations et échanges d'expertise ; une livraison régulière d'équipements et de matériel aux services de Ouagadougou, surtout aux fins de maintenance : tels sont les principaux atouts de ce partenariat soulignés dans une étude d'évaluation indépendante conduite en 2004.

En 2006, l'Agence Française de Développement a accordé une subvention de 15 millions d'Euros à la ville de Ouagadougou pour un programme d'adduction d'eau dans les quartiers périphériques. Ce financement, confié pour la première fois à une collectivité locale burkinabè, s'est accompagné d'une assistance technique du Grand Lyon auprès de la ville de Ouagadougou (comprenant également le détachement d'un ingénieur pendant trois ans), maître d'ouvrage et responsable financièrement et techniquement de la mise en œuvre de ce programme.

Ouagadougou est devenue également le siège d'un centre de formation pour l'Afrique de l'Ouest, CIFAL Ouagadougou, grâce à l'aide d'organisations et fondations internationales et de Lyon. Tous les ans, le centre propose quatre à cinq sessions de formation sur la planification et la gestion urbaines. Il est aujourd'hui une référence dans toute l'Afrique francophone.



Le conseil municipal d'Ouagadougou a adopté fin 2009 l'Agenda 21 Local de la ville pour le développement durable, qui a fait de Ouagadougou l'une des premières villes subsahariennes à adopter ce document. C'était l'un des principaux résultats de ce partenariat dynamique en matière de planification urbaine entre les services municipaux et l'Agence d'Urbanisme de la ville de Lyon. Pour Lyon, ce travail sur l'Agenda 21 local a rendu plus lisible la coopération et renforcé la cohérence du soutien lyonnais.

Afin de trouver un moyen peu coûteux d'évacuer et de traiter les déchets tout en ouvrant de nouvelles opportunités économiques pour le traitement des ordures ménagères, Ouagadougou a déposé en 2008 une demande de financement de l'UE dans le cadre du nouveau programme Acteurs non-étatiques et Autorités Locales (ANE-AL), Lyon jouant le rôle du partenaire technique. Le projet – qui a été approuvé par l'UE – a réuni une équipe importante d'organisations partenaires européennes et africaines en plus des deux villes. Le budget global du projet s'élève à un peu plus d'un million €, dont le programme européen couvre plus de 85%.

Le plus récent des programmes triannuels entre Lyon et Ouagadougou a été signé en 2010, avec l'objectif stratégique d'appuyer Ouagadougou dans le renforcement et le contrôle de son développement territorial. Il associe les thématiques de l'urbanisme, du développement économique et de la culture. L'Agence d'Urbanisme de Lyon, également en partenariat avec l'Agence Française de Développement, soutient Ouagadougou dans le cadre de son plan d'occupation des sols, et sur des questions de mobilité urbaine. La communauté entrepreneuriale de Lyon a également fondé un Club d'entreprises, qui travaillera avec le Grand Lyon pour ses activités de coopération économique avec Ouagadougou.

León, Nicaragua – Utrecht, Pays-Bas

La ville de León construit sur plan

León est la deuxième ville du Nicaragua, avec environ 200.000 habitants, à quelque 90 km au Nord/Ouest de la capitale, Managua, et à moins de 20 km de la Côte Pacifique. Avec une grande université vieille de 200 ans, elle est décrite comme le centre intellectuel du pays. Cette ville est par ailleurs un centre important pour l'industrie, l'agriculture et le commerce.

Il y a dix ans, León manquait cruellement de logements à des prix abordables. D'un côté, la population augmentait rapidement et de l'autre côté, l'économie était en stagnation avec une construction de logements pratiquement au point mort. Des habitants pauvres squattaient des propriétés et construisaient des baraquements. La municipalité était seulement en capacité de mettre en œuvre des projets de construction de logements à petite échelle et de façon ponctuelle. Une solution structurelle devait être trouvée – et ce fut sous la forme du projet « León Sud-Est ».

Ce qui est nouveau dans la banlieue « León Sud-Est », c'est que l'urbanisation a été planifiée avec attention. L'habitat n'est plus construit illégalement, au hasard, mais conformément à un plan local d'urbanisation, avec l'infrastructure adéquate et en tenant compte du financement du terrain à construire. Le projet a si bien progressé qu'il a été désigné par les Nations Unies comme exemple de bonne pratique. Depuis le démarrage de cette initiative, il n'existe à León pratiquement plus de propriété occupée illégalement par des squatteurs.

La commune néerlandaise d'Utrecht, qui est liée à León depuis plus de 25 ans, a joué un rôle moteur dans l'expansion de cette ville au Nicaragua. « *Ce que nous faisons est d'aider à créer les conditions nécessaires pour le logement social – l'une des principales missions d'une commune – afin d'encourager la construction de logements,* » explique Desirée van de Ven, coordinatrice au département Affaires Internationales du conseil municipal d'Utrecht. « *L'enseignement le plus important que nous avons retiré de cette coopération est qu'il faut pouvoir s'appuyer sur une politique sérieuse d'urbanisation et d'occupation des sols. Cela implique de programmer soigneusement le travail pour ne pas découvrir à un moment donné qu'il reste des choses à faire, comme la construction d'un système d'éclairage des rues.* »

Le projet s'inscrit dans le programme LOGO South pour la coopération internationale des communes, financé par le ministère des affaires étrangères des Pays-Bas et géré par VNG International, l'aile internationale de l'association néerlandaise des gouvernements locaux. Ce projet a été soutenu à hauteur de 90.000 € par le programme.

León attire comme un aimant les habitants des campagnes à la recherche d'une vie meilleure. Pour la plupart, ces migrants ruraux se sont installés illégalement dans des squats qui sont vite devenus des bidonvilles. Pour remédier à cette situation, la municipalité avait coutume de préempter les terrains et de faire venir des entreprises publiques pour y créer des équipements d'utilité publique. Ainsi, la ville de León et ses banlieues, mais aussi d'autres villes sont sorties de terre de façon plus ou moins spontanée. Faute de politique globale de planification, le résultat n'était jamais optimal, sans compter tous les





problèmes que posait l'installation des équipements d'utilité publique et des services a posteriori. Mais la situation a changé depuis que la coopération avec la ville d'Utrecht a permis d'introduire une approche coordonnée pour stopper cette urbanisation tentaculaire.

Depuis 1998, le conseil municipal a adopté une nouvelle approche dans une zone destinée à l'expansion urbaine au Sud-Est de la ville. Après consultation approfondie de sa ville jumelle, Utrecht, de sa population, et de la société civile, León a élaboré une politique d'occupation des sols, selon laquelle le conseil municipal préempte des terrains non aménagés, établit un réseau des rues et assure la fourniture d'équipements publics, comme l'évacuation des eaux usées, l'accès à l'électricité et à l'eau. Puis il vend le terrain par lots à des prix abordables aux habitants, qui construisent leurs propres maisons. Le produit de ces ventes de terrains est utilisé par le conseil municipal pour acquérir de nouveaux terrains. Ce faisant, il a mis en place un système financier autosuffisant sous forme d'un fonds tournant, qui s'élève actuellement à environ 1 million \$.

Mais les habitants les plus démunis de León ne peuvent pas profiter directement de cette nouvelle politique foncière, n'ayant pas les moyens d'acquérir un lot de terrain ou des matériaux de construction. Afin de leur venir également en aide, plusieurs entreprises d'Utrecht spécialisées dans le logement social ont décidé d'accorder, via une organisation locale, des prêts aux plus pauvres de la ville, pour un montant global de 1 million \$.

De surcroît, une banque de matériaux de construction a été créée avec l'aide d'Utrecht, auprès de laquelle les habitants peuvent demander des prêts pour acheter des matériaux ou solliciter de l'assistance technique pendant la construction. Après dix ans, plus de 3.000 lots de terrain ont ainsi été aménagés et 2.000 maisons construites. Le fait d'être propriétaire d'une maison stimule le développement économique : pour les banques, une maison représente une garantie pour des prêts qu'elle accorde, ce qui permet aux gens de faire des investissements essentiels. Ainsi, León Sud-Est associe efficacement la planification urbaine et le combat contre la pauvreté.

La coopération entre Utrecht et León a mené à une situation où le conseil municipal de León ne recherche plus à tout réaliser par lui-même. À ce propos, M^{me} Van de Ven explique : « nous leur avons conseillé de se limiter à des tâches qui incombent aux municipalités : achats de terrains, construction de routes, gestion des eaux pluviales. Pour l'eau potable et l'électricité, il existe les entreprises d'utilité publique. Un conseil municipal ne doit pas chercher à les fournir lui-même et n'a donc pas à investir ses fonds propres à cet effet. De réaliser que la situation peut être sous contrôle sans que le conseil municipal doive se charger seul de tous les investissements a été pour León une leçon clé pour son développement. »

León est fière de ces réalisations et se trouve de plus en plus sollicitée pour partager l'expérience acquise en matière d'urbanisation avec d'autres autorités locales nicaraguayennes. Et le plus important : les leçons apprises ont été « institutionnalisées » à León, si bien que le progrès peut se poursuivre, même si les acteurs changent. C'est là la clé du renforcement des capacités à long terme.

Phnom Penh, Cambodge – Paris, France

Deux décennies de coopération sur la gestion urbaine

Il a toujours existé des liens particuliers entre les capitales du monde, et cela se vérifie dans le cas de Paris et Phnom Penh. Les deux capitales entretiennent une coopération active sur les principales thématiques de la gestion urbaine depuis près de 20 ans, dans une période d'expansion urbaine et de croissance démographique extrêmement rapides.

Le partenariat entre Phnom Penh et Paris a débuté en 1993, par un séminaire dans la capitale cambodgienne sur la politique urbaine et les services, séminaire qui a été suivi un an plus tard par une visite de Jacques Chirac, alors maire de Paris. Il a été consolidé ensuite par d'autres visites des responsables politiques des deux villes – de Bertrand Delanoë en 2003 et du gouverneur de Phnom Penh, Se Kep Chuk Tema, pour une visite-retour à Paris la même année.

Mais la coopération est allée bien au-delà de quelques échanges à haut niveau – elle a donné naissance à une intense collaboration sur toute une série d'enjeux urbains. Au cours de cette période de près de 20 années, le visage de Phnom Penh a radicalement changé – et le gouvernement de la ville a énormément travaillé pour faire face à tous ces changements.

N'oublions pas que les Khmers Rouges ont été chassés de Phnom Penh seulement en 1979, lorsque les habitants commençaient à revenir dans la ville, qui avait été vidée de sa population depuis 1975. A commencé ensuite une période de reconstruction, encouragée par un gouvernement stable, attirant ainsi les investissements étrangers et les flux de l'aide, ainsi que des prêts de la Banque Asiatique de Développement et de la Banque Mondiale consacrés à l'approvisionnement en eau potable, et à la construction de routes et d'autres infrastructures. Au recensement de 1998, Phnom Penh comptait 862.000 habitants, alors qu'en 2008, on recensait déjà 1,3 million – soit une croissance de 50% en dix ans.

Les trois piliers majeurs de la coopération avec Paris sont : l'urbanisme, les transports et l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Urbanisme et développement

En premier lieu, une étude sur le patrimoine de la ville de Phnom Penh a été menée entre 1994 et 1996. Ce projet s'est inscrit dans une démarche globale, soutenue par la Commission européenne, de reconstitution des documents d'urbanisme et de formation d'une équipe technique à même de prévoir le développement de la ville et de proposer des projets d'aménagements. Ce programme s'est poursuivi jusqu'à la fin des années 1990.

En 2000, un nouveau projet « Gestion urbaine, politique de développement et de réhabilitation à Phnom Penh », a été mené, soutenu par l'UE dans le cadre du programme pour les villes Asia-Urbs. Pour ce projet, la ville de Venise a rejoint les deux capitales.





Ce projet a permis :

- De développer des outils de gestion urbaine, notamment la gestion des propriétés foncières et l'esquisse d'un plan cadastral.
- De conduire un projet pilote de réhabilitation du quartier du Boeng Salang District.
- De mener une politique de réhabilitation du centre ville ancien.

Cette initiative a également permis de déboucher sur la définition de nouveaux projets, comme celui de la réhabilitation du vieux marché central financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Il s'est achevé par la publication d'un ouvrage « Phnom Penh à l'aube du XXI^e siècle ».

Le programme 2007-2009, le plus récent, avait pour objectif d'agir sur le développement rapide de la ville et d'orienter l'urbanisation en précisant les servitudes, les besoins en infrastructures et en équipements publics.

Accès à l'eau et à l'assainissement

Depuis 2007, Paris soutient la politique de branchements sociaux mise en place par la Régie des Eaux de Phnom Penh, qui donne accès à une eau de bonne qualité. Jusqu'en 2010, le financement parisien a permis le branchement de plus de 3.800 ménages au réseau municipal. L'objectif est avant tout de couvrir les besoins en eau potable de la population défavorisée dans les quartiers périphériques, qui auparavant n'était pas raccordée au réseau. Les familles les plus pauvres reçoivent une subvention de 30 à 100%, selon leurs revenus, pour couvrir les frais de connexion (\$100). Pour la période 2010-2012, 3.700 ménages supplémentaires devraient être raccordés.

Transport

Pendant la période 2005-2006, Paris a financé un projet pilote sur les déplacements dans le centre-ville, accompagnant le projet de réhabilitation du marché central et du centre-ville. Ce programme privilégiait la formation – action in situ des techniciens cambodgiens. Depuis 2007, la coopération en matière de transport s'est concentré sur des options de transport durable pour tous, dans le contexte d'une forte augmentation de la circulation en ville.

Bojanala Platinum, Afrique du Sud – Ho, Ghana – Lahti, Finlande

Travailler ensemble au service de l'environnement

La ville finlandaise de Lahti mène depuis 1996 un partenariat avec une municipalité de district en Afrique du Sud, Bojanala Platinum (BPDM), qui compte 1,2 million d'habitants et se situe dans la province du Nord-Ouest. Plus récemment, elle a engagé également un partenariat avec la ville de Ho au Ghana, la capitale de la région Volta, au Sud-Est du pays. En plus de leur coopération bilatérale, les trois villes se lancent désormais dans une coopération commune Nord-Sud-Sud.

Lahti – BPDM

Le District de BPDM couvre les communes de Kgetlengrivier, Madibeng, Moretele, Moses Kotane et Rustenburg, et a pour mandat d'apporter son soutien à ces cinq communes, qui sont confrontées à d'importants défis en matière d'accès aux services environnementaux à défaut de disposer d'une administration locale qualifiée.

En 2002, Lahti et BPDM se sont engagés dans un projet pilote de 3 ans dans le cadre du programme de coopération Nord-Sud pour les gouvernements locaux, financé par le gouvernement finlandais et coordonné par l'Association Finlandaise des Autorités Locales et Régionales (AFLRA).

Tout d'abord, les partenaires se sont concentrés sur le renforcement des services chargés de l'environnement dans les deux communes, à travers le renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau notamment et l'éducation à l'environnement. À partir de 2005, dans une deuxième phase, l'accent a été mis sur des systèmes avancés de gestion environnementale, sur la pérennité des activités de gestion de l'eau et de sensibilisation. La gestion des déchets s'est ajoutée comme une priorité. Durant la troisième phase, entre 2008 et 2010, les efforts se portés davantage sur le renforcement de la gestion des déchets, bien que la protection de l'eau et l'assainissement des lacs soient restées des activités clés. La coopération entre maintenant dans sa quatrième phase et inclut désormais Ho.

La première priorité était d'abord d'aider BPDM à développer des services chargés de l'environnement opérationnels. À cet effet, un système de gestion environnementale a été construit avec le soutien de Lahti, pour renforcer son propre travail organisationnel, mais aussi faciliter le dialogue avec l'industrie minière et préparer le terrain pour développer le tourisme.

L'ancienneté de la coopération sur le thème de la gestion de l'environnement a joué en faveur d'une efficacité accrue du partenariat entre Lahti et BPDM, grâce à la compréhension mutuelle des problématiques et grâce aux contacts personnels existant de longue date. Cela permet en effet de minimiser les malentendus liés aux différences culturelles et facilite la programmation et la réalisation des activités. Un autre élément essentiel dans l'apprentissage était de comprendre l'importance qu'il y avait à associer les responsables au plus haut niveau à la coopération. Comme l'implication de la municipalité revêt une importance stratégique, les partenaires ont privilégié des approches participatives de la coopération.

L'un des outils participatifs utilisés est l'évaluation par les pairs, qui permet aux fonctionnaires des communes partenaires du Sud d'intervenir en tant qu'« ami critique » en évaluant l'administration environnementale de Lahti, et vice versa.





C'est là une expérience d'apprentissage mutuel qui ouvre de nouvelles perspectives et aide à mettre au jour des aspects négligés dans les activités au quotidien. Un volet important de la stratégie de coopération est aussi le renforcement des capacités et le soutien des administrations locales pour programmer et mettre en œuvre de nouvelles politiques en matière d'environnement, qui tiennent compte des besoins locaux au lieu d'importer des solutions et technologies pré-pensées.

La coopération en matière de surveillance de la qualité de l'eau a contribué à une plus grande responsabilisation dans ce domaine en conférant plus de pouvoirs à l'administration locale. Grâce à l'amélioration des équipements techniques au BPDM, la mise à disposition d'appareils portables pour contrôler la qualité de l'eau et la formation du personnel, Moses Kotane, Moretele et Kgetlengrivier ont acquis la capacité de tester les sources d'eau, entre autres pour déterminer la qualité des nappes phréatiques.

Par ailleurs, des progrès ont été enregistrés depuis 2003 en matière de sensibilisation aux questions de l'environnement et de développement durable, auprès des décideurs comme des habitants. On peut citer en exemple le succès de la Semaine de la Sensibilisation à l'Environnement au BPDM. En outre, la coopération a apporté son soutien au programme de création d'espaces verts à Rustenburg pour la Coupe du Monde 2010 en formant des « éco-guides » (personnel chargé de surveiller le tri et le ramassage des déchets) et en créant des outils éducatifs sur la gestion des déchets et de l'énergie.

Les efforts qui ont été faits pour transférer et échanger l'expertise technique ont eu des résultats significatifs en matière de gestion et contrôle de l'eau, contrôle de la qualité de l'air, évaluation de la protection climatique et gestion des déchets. Lahti a apporté son expérience acquise en assainissant ses propres lacs pour résoudre les problèmes des barrages de Bospoort et de Hartbeespoort. Les deux barrages, destinés aux loisirs et au tourisme dans les stratégies de développement, sont en effet sérieusement pollués. Le programme de décontamination biologique du barrage Hartbeespoort, Harties Metsi a Me, est le premier de ce genre en Afrique du Sud et les enseignements qui en seront tirés peuvent avoir des effets à grande échelle et bénéficier au pays tout entier. De même, l'expérience du pays nordique a été utile dans le domaine de la gestion des déchets au BPDM. Les leçons enseignées par Lahti ont été intégrées dans la construction du nouveau dépôt de déchets de Rustenburg et du nouveau site régional et des centres de transfert.

Lahti - Ho

En 2010, la commune de Ho au Ghana s'est lancée dans une coopération sur les questions d'environnement avec la ville de Lahti, également financée à travers le programme finlandais de coopération Nord-Sud pour les gouvernements locaux. La collecte et le traitement des déchets posent d'énormes problèmes à la commune, ainsi que le manque d'équipements sanitaires de qualité. C'est pourquoi la technologie des toilettes sèches a été introduite à Ho, en construisant ces toilettes sèches dans deux écoles qui jusque là étaient dépourvues d'équipements sanitaires. Le projet pilote des toilettes sèches favorise l'utilisation du compost organique. Le Département Agriculture de Polytechnique à Ho, en collaboration avec le service municipal chargé de l'agriculture, va conduire des tests prochainement avec le compost organique pour mesurer les résultats produits.

À partir de 2011, il est prévu de démarrer des activités ciblées sur la gestion et la sensibilisation à l'environnement. Le fait d'avoir deux partenaires africains ouvre une nouvelle porte pour l'interaction Sud-Sud et des activités conjointes. À Ho, la gestion en matière d'environnement en est encore à ses balbutiements, la ville peut donc largement tirer parti de l'expertise des services municipaux de BPDM. Ho et surtout les zones rurales de BPDM sont confrontés à de nombreux défis semblables pour développer leurs services en charge de l'environnement, comme le service de gestion des déchets solides. Par conséquent, le potentiel pour un apprentissage mutuel est important.

Dans le cadre du Programme de Coopération Nord-Sud des Gouvernements Locaux, le partenariat Lahti-BPDM a reçu 320.000 € pour 2008-2010. Il existe en plus une contribution en nature des gouvernements locaux de 117.000 €. En 2010, la coopération Lahti-Ho a reçu environ 87.000 € du Programme.

Bembereke, Savalou, Natitingou, Bohicon, Djidja, Tchaourou, Benin – Arlon, Bouillon, Huy, La Roche-en-Ardenne, Tintigny, Virton, Belgium

Mobiliser des finances locales pour une efficacité accrue

Les élections locales de décembre 2002 et janvier 2003 ont marqué un véritable tournant dans la vie et la gouvernance du Bénin, État de l'Afrique de l'Ouest (9 millions d'habitants). Elles ont définitivement placé les 77 communes béninoises au cœur du développement national en leur déléguant plusieurs missions d'intérêt public fondamental. Ces élections ont marqué la fin d'une phase de préparation de la décentralisation qui aura duré 12 ans.

En avril 2008, d'autres élections municipales ont eu lieu, représentant un nouveau pas en avant vers une démocratie stable. Toutefois, la démocratie locale est encore à ses débuts dans le pays et les gouvernements locaux du Bénin ont eux-mêmes manifesté leur intérêt à travailler avec des partenaires internationaux pour développer leurs capacités.

En Belgique, les autorités locales ont constitué une association dans chacune des trois régions et deux d'entre elles – la Wallonie et Bruxelles Capitale – travaillent avec le gouvernement fédéral pour la gestion du programme CIC (coopération internationale communale). Les associations appuient leurs communes membres dans le cadre de ce programme.

La composante Bénin du Programme de CIC s'inscrit résolument dans l'une des priorités nationales de développement du gouvernement béninois. En 2001, l'État a inscrit la « Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance » dans son « Programme d'action du Gouvernement », en rappelant expressément la nécessité de « rendre effective la décentralisation ». Enfin, le Document de stratégie de réduction de la pauvreté du Bénin, de mars 2003, est revenu sur cet objectif en inscrivant nommément l'« accélération de la décentralisation » comme une priorité du Gouvernement.

Dans le cadre du Programme CIC Bénin et pour la période 2009-2012, un groupe de six communes belges travaillent avec six communes du Bénin. L'objectif est d'appuyer les communes partenaires dans l'exercice de leur mission, par le biais du renforcement de leurs capacités à mieux mobiliser et générer leurs ressources propres – une condition préalable pour une gouvernance effective et la fourniture de services. Les communes se sont fixé pour objectif spécifique de mettre en place des outils efficaces pour augmenter leurs ressources propres endogènes (fiscales) et exogènes (apports extérieurs).

Les partenaires belges et béninois sont les suivants :

- Arlon et Bembereke
- Bouillon et Savalou
- Huy et Natitingou
- La Roche-en-Ardenne et Bohicon
- Tintigny et Djidja
- Virton et Tchaourou



Les partenaires mènent une coopération bilatérale, mais de chaque côté, ils se sont constitués en groupes de travail. Du côté belge, on cherche à améliorer la coordination et la formation ; les réunions ont lieu tous les 3 mois. Du côté béninois, l'objectif est de bien partager l'information et de promouvoir les activités et l'apprentissage. Une fois par an, une réunion commune rassemble tous les acteurs du partenariat.

Cette méthode de travail permet de trouver des synergies, pour la formation et d'autres initiatives. Par exemple, un logiciel de gestion unique est actuellement en préparation pour une utilisation par toutes les communes béninoises.

Le programme béninois prévoit cinq résultats spécifiques pour chacun des partenaires :

- un registre foncier urbain mis en place ;
- un recensement fiable et un bureau d'état civil fonctionnel ;
- un service financier efficace ;
- une stratégie de plaidoyer visant la mobilisation de ressources extérieures ;
- les partenaires béninois engagés dans un forum régulier pour la coordination et l'échange d'expériences.

Les résultats après deux ans de fonctionnement sont encourageants. En ce qui concerne le partenariat entre Virton et Tchaourou, les recettes fiscales propres à Tchaourou ont quadruplé entre 2006 et 2009. Les résultats 2010 semblent confirmer cette tendance. En matière de mobilisation de ressources exogènes, le partenariat entre Arlon et Bembereke est un autre exemple de réussite.

Les deux partenaires ont présenté plusieurs projets à différents bailleurs permettant de financer plusieurs infrastructures socio-économiques à hauteur de plus de 100.000 €. Ces projets ont permis de concrétiser des actions prévues dans le plan de développement communal de Bembereke, que la commune n'aurait pu financer sur fonds propres. Il s'agit d'un marché au bétail, qui doit rapporter de nouvelles rentrées fiscales à la commune, d'un centre de gestion des déchets solides et d'une retenue d'eau, pour les agriculteurs et les éleveurs.

Le programme CIC a contribué à ces initiatives à hauteur de 960.000 € pour la période 2009-2012. Il ne requiert aucun cofinancement spécifique de la part des communes impliquées, mais ne prend pas en compte le coût du personnel des partenaires du Nord.

Atsinanana, Madagascar – Basse Normandie, France

Travailler ensemble pour le développement territorial

Au cours des deux dernières années, Madagascar a traversé une grave crise de politique intérieure, mais qui n'a pourtant pas freiné un nouveau programme de coopération régionale. Ce programme relie la région malgache d'Atsinanana avec deux régions françaises, la Basse Normandie et Rhône-Alpes. Le message est clair : les gouvernements locaux et régionaux sont capables de travailler ensemble efficacement au-delà des frontières, même s'il y a un blocage au niveau national.

Atsinanana est située sur la Côte Est de l'île et compte environ 1,2 million d'habitants. Elle est l'une des 22 régions malgaches (faritra), qui représentent depuis 2009 le premier niveau de gouvernement décentralisé (territorial). La région comprend un port important à Toamasina et un magnifique patrimoine naturel, avec des forêts tropicales.

Pour résumer, le programme se fixe pour objectif le renforcement de la capacité institutionnelle de la région d'Atsinanana, afin de produire des résultats effectifs sur le développement local et régional, en l'appuyant dans la coordination des différents projets et la mise en œuvre de la stratégie de développement régionale. Par conséquent, le programme est basé sur une « appropriation » locale de l'approche territoriale du développement. Il est ciblé sur un apprentissage mutuel, via l'apprentissage interculturel, dans lequel tous les partenaires travaillent ensemble de manière concertée et coopérative.

Le programme actuel couvre la période 2010-2012, bien que les partenaires français et malgaches aient déjà travaillé ensemble précédemment dans des programmes de coopération décentralisée. Il répond également à la demande du Ministère français des Affaires étrangères et européennes aux collectivités territoriales d'harmoniser et coordonner leurs stratégies.

La stratégie du programme s'articule autour du développement territorial et adopte une approche plurisectorielle et multiacteurs. Elle est bâtie sur 5 grands thèmes, qui se déclinent en 16 activités principales :

- Soutien institutionnel pour la mise en œuvre du plan de développement régional (y compris formation du personnel et assistance aux communes de la région).
- Soutien au développement rural, de l'agriculture et de la pêche (par exemple accroissement de la production et de la diversité de la pêche, formation au métier d'agriculteur, commerce équitable pour petits producteurs).
- Soutien au plan de développement territorial intégré.
- Soutien à la politique de développement (y compris formation) d'un tourisme basé sur le patrimoine culturel et écologique (éco-tourisme).
- Soutien à tous les stades de l'actuel programme de coopération décentralisée, et communication tout au long de sa durée.

Le programme ne se borne pas à réunir les régions française et malgache, mais tous les « acteurs » qui





jouent un rôle important sur le territoire. Cela comprend les services techniques déconcentrés du gouvernement central, d'autres institutions publiques, comme les gouvernements locaux, les universités, les écoles et centres de formation ainsi que les entrepreneurs et producteurs, et naturellement, la société civile locale dans les zones couvertes par les activités du programme.

Le budget total pour les trois ans s'élève à 1.670.000 €, dont 315.000 € émanent du Ministère français des Affaires étrangères et européennes, 1,3 million € des deux régions françaises réunies et 85.000 € de la région d'Atsinanana (dont 30.000 € en apport, le reste en nature).

En réunissant les acteurs français impliqués dans la coopération décentralisée avec la région d'Atsinanana et en réunissant également les différents acteurs de la région d'Atsinanana elle-même (harmonisation), en mettant l'accent sur « l'appropriation » locale et « l'alignement » au plan de développement régional, le programme peut être considéré comme une excellente opportunité d'adapter les principes de la Déclaration de Paris au contexte infranational.

Le programme a été élaboré au cours d'une phase de cinq mois, dans laquelle la région d'Atsinanana a été pleinement impliquée. Il correspond largement aux priorités arrêtées par la région elle-même. Cette période préparatoire a été profitable pour la compréhension mutuelle et la coopération. Les deux régions françaises ont chacune deux coordinateurs travaillant sur place avec le coordinateur de la région d'Atsinanana, ce qui renforce les conditions de réussite du programme.

En même temps, il est important de rappeler que le processus de décentralisation à Madagascar, et en particulier le processus de régionalisation, en est encore à ses débuts et que la coopération se concentre sur des enjeux essentiels, comme la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau. Il est donc nécessaire de l'envisager dans une perspective de long terme et de lui permettre de s'adapter aux besoins changeants et aux capacités évolutives des partenaires locaux.

Chisinau, Moldavie – Iași, Roumanie

Accompagner les enfants d'émigrés

La ville d'Iași, avec une population de 315.000 habitants, est la deuxième ville de Roumanie, située près de la frontière Est du pays et de la République de Moldavie. En janvier 2008, elle a signé un protocole de jumelage avec la capitale de la Moldavie, Chișinău, bien que la coopération entre les deux villes soit bien plus ancienne. Le protocole fixe comme objectif le renforcement des relations d'amitié entre les deux communautés locales et la promotion des valeurs de l'Union européenne. Les domaines couverts par la coopération sont les activités économiques, sociales et culturelles.

La Moldavie est le pays le plus pauvre d'Europe, avec un PIB de moins de 3.000 \$US par personne, qui a connu des difficultés économiques très graves depuis qu'il est devenu indépendant en 1991. Il a été frappé de plein fouet par la crise financière de 2008-2009 et, bien qu'il ait modestement remonté la pente, il se trouve toujours aux prises avec des difficultés multiples.

La situation économique et notamment un taux de chômage très élevé, a eu pour conséquence une forte émigration de travailleurs moldaves vers les pays d'Europe occidentale et les États-Unis pour trouver un emploi, souvent en laissant leur famille sur place. Cette situation a entraîné un problème social majeur : il existe un grand nombre de jeunes enfants dont les parents travaillent à l'étranger et qui ne bénéficient d'aucun accompagnement parental et affectif notamment. Afin de répondre à ce fléau social et de réduire la vulnérabilité des enfants et leur exposition aux dangers, les deux municipalités ont décidé de travailler en coopération.

C'est ainsi que le projet DIFAIN CSA est né – en langue roumaine, l'acronyme désigne le nom de « Diminuarea inițială a fenomenelor actuale întâmpinate în nesupravegherea copiilor singuri acasă » – que l'on peut traduire par : « Initiative pour lutter contre le phénomène actuel des enfants laissés sans surveillance à domicile ».

Le projet a pour objectif de mettre en place et d'organiser des services sociaux communautaires en Moldavie, pour accompagner les enfants présentant des troubles affectifs, intellectuels, communicationnels et comportementaux causés par l'absence des deux parents, émigrés pour raisons économiques. Il permet d'identifier des solutions rapides et par exemple de compléter les dossiers scolaires de ces enfants.

Le projet a été majoritairement financé par le Programme de Coopération Transfrontalière de l'UE Phare, le gouvernement roumain et le conseil municipal d'Iași. Le budget total du projet s'est monté à 126.000 €, dont 15.000 € ont été cofinancés. Les partenaires y ont associé COMUNITAS, une ONG de développement communautaire, ainsi que les deux gouvernements locaux.

Une équipe de conseillers spéciaux a été créée, composée d'assistants sociaux, de psychologues, d'experts sociaux et de plus de 30 volontaires venus travailler dans le nouveau centre éducatif de jour pour enfants. Ensuite, les partenaires ont identifié, avec l'aide de professionnels, les enfants ayant besoin d'accompagnement et pouvant bénéficier des services du centre, au total plus de 100. Le bâtiment hébergeant le centre





a été rénové complètement et équipé. Un forum internet a également été mis en place, permettant aux enfants de communiquer avec leurs parents à l'étranger et de chercher conseil.

Des sessions de travail ont été organisées avec des spécialistes des deux pays, de Roumanie et de Moldavie, afin de rechercher des solutions, partager les bonnes pratiques et diminuer l'impact néfaste de la migration des parents sur les enfants. Un guide pour enfants a été édité, afin de les aider à mieux faire face à la situation et diminuer les dangers auxquels ils sont confrontés. Le projet a été mis en œuvre en 2008 et 2009. Il est désormais entièrement opérationnel.

Le centre assiste actuellement plus de 100 enfants, dont les deux parents travaillent à l'étranger, offrant un accompagnement social et des services éducatifs après l'école. Un environnement accueillant et sûr a été créé, où les enfants sont pris en charge, informés, éduqués et peuvent s'adonner à des activités ludiques. Le centre possède une bibliothèque et un accès internet.

Le projet a soulevé une forte attention auprès des médias et du gouvernement pour le problème de la migration économique et la situation des enfants délaissés. Le Parlement européen a également adopté en mars 2009 une résolution sur la situation des enfants d'émigrants.

Goris, Sevan, Vardenis et la province de Guegharkunik, Arménie – Vienne, Grenoble, Romans sur Isère et le Département de l'Isère, France

Harmonisation en Arménie pour un tourisme durable

La province de Guegharkunik, avec une population de 240.000 habitants, est située dans la partie Est de l'Arménie, à la frontière de l'Azerbaïdjan ; Sevan et Vardenis comptent parmi les principales villes du pays. La ville historique de Goris se trouve plus au Sud, dans la province de Syunik. La province et les trois villes sont depuis longue date les partenaires des villes de Vienne, Grenoble, Romans sur Isère ainsi que du Département de l'Isère en France, avec lesquels ils entretiennent des relations de coopération.

En 2009, la région française de Rhône-Alpes a signé un accord de coopération avec le gouvernement arménien (env. 3 millions d'habitants), qui permet à la région d'apporter son assistance dans l'ensemble du pays à travers des initiatives en faveur du développement local durable. Le Département et les trois villes françaises ont mis en place une plateforme commune, dont le nom est maintenant IRAPA – Intercollectivités de Rhône-Alpes pour l'Arménie, et ont obtenu le soutien financier et opérationnel de la région. Cet effort de coordination a renforcé la cohérence politique des actions menées et multiplié l'impact sur le développement des territoires partenaires.

Depuis 2007, les collectivités de l'IRAPA et leurs partenaires arméniens ont fait du tourisme local durable le thème central de leur collaboration. Cette priorité a tout son sens dans un pays où les paysages montagneux sont d'une grande beauté, alors que le tourisme y est extrêmement peu développé. Qui plus est, les villes partenaires en Arménie ont constaté au cours des dernières années un recul de la population, du fait que beaucoup de jeunes, et en particulier les plus éduqués, émigrent pour chercher du travail, souvent vers la capitale Erevan.

Les partenaires ont convenus de travailler sur les trois thèmes suivants :

- Le développement et la professionnalisation d'un tourisme local plus équitable.
- Le renforcement des collectivités locales et le maintien de services publics locaux de qualité.
- La valorisation des patrimoines culturel, linguistique et environnemental.

Développement d'un tourisme durable

Le tourisme durable suppose la création de nouvelles sources de revenus pour la population, à partir de la valorisation des ressources locales naturelles et culturelles. Celles-ci doivent attirer un tourisme de qualité qui respecte l'environnement et attache un intérêt majeur à la culture locale, ce qui peut ensuite avoir un effet de levier sur d'autres secteurs économiques, comme les transports et l'artisanat. Pour assurer que le tourisme bénéficie à la population locale dans son ensemble, il est essentiel d'impliquer les communautés et de valoriser les atouts locaux et les ressources.





Plusieurs formations ont été mises en place. L'un des objectifs prioritaires était d'impulser une habitude de travail en réseau et entre territoires pour créer à terme une proposition touristiques complète sur le modèle d'une « route touristique ».

Elles ont abouti à la mise en œuvre d'outils communs : bureaux d'information touristique, production de plaquettes de communication sur les territoires, qui sont ensuite partagées à travers les différentes régions, ainsi qu'un portail internet commun. Les personnes formées ont alors à leur charge la formation des partenaires du secteur (hôtels, restaurants, taxis, musées etc.). Il est également important de s'intéresser à l'offre touristique, afin de répondre aux demandes locales, nationales et internationales. Un exemple est la création d'un circuit de randonnée pédestre, balisée avec des panneaux d'information sur la faune et les spécificités.

Renforcement des gouvernements locaux

L'Arménie s'est engagée très récemment dans le processus de décentralisation. Il s'ensuit que les autorités locales n'ont que peu d'expérience en matière de gestion locale et de fourniture de services publics locaux de qualité. C'est pourquoi la coopération avec les partenaires de Rhône-Alpes s'est concentrée sur l'échange d'expériences dans le domaine de la gestion des gouvernements locaux, la gouvernance, le développement économique du territoire et la fourniture de services. Une attention particulière a été donnée aux services de santé, à l'éclairage public et au soutien des associations locales de la société civile. Des séances de formation pour les fonctionnaires arméniens et leurs homologues français ont été organisées dans les deux pays, afin d'opérer un échange d'expériences et d'expertise.

Valorisation du patrimoine culturel

Une forte tradition d'échanges culturels existe entre la France et l'Arménie, qui peut concerner aussi bien la tenue d'expositions que la restauration de sites du patrimoine culturel. La région Rhône-Alpes compte un nombre assez important d'habitants appartenant à la diaspora arménienne et les échanges culturels dans les deux sens sont fréquents. Il s'avère que ces échanges ont un effet très bénéfique pour les villes françaises, car ils renforcent les liens sociaux sur leur propre territoire. L'Amicale des Arméniens de Romans (France) a par exemple créé, avec le concours de comédiens arméniens, une pièce qui met en relief des thèmes comme l'identité et l'exil, et qui porte le titre « Si tu veux vivre, avance ».

En 2010, un nouvel accord de coopération triennal a été conclu entre les partenaires, financé majoritairement par le Ministère Français des Affaires Étrangères et Européennes, qui approfondit les activités dans le domaine du tourisme durable et comporte également maintenant un volet « santé ».

Banda Aceh, Indonésie – Apeldoorn, Pays-Bas

Reconstruction rapide à Banda Aceh

La reconstruction après une catastrophe naturelle donne l'occasion non pas seulement de rebâtir ce qui existait avant, mais aussi d'améliorer les choses. Il suffit de regarder l'exemple de la province indonésienne d'Aceh, sur l'île de Sumatra. Le terrible tsunami dévastateur de 2004 a non seulement causé une profonde misère humaine, mais a également provoqué le chaos administratif. Trois ans plus tard, le maire nouvellement élu de la capitale Banda Aceh a entrepris une réorganisation de fond en comble du gouvernement local et de son administration. Pour mener à bien ce projet ambitieux, le maire a sollicité l'aide de la commune néerlandaise d'Apeldoorn, qui depuis le tsunami, est le partenaire de Banda Aceh. « Vous les Hollandais, vous savez programmer et organiser, nous pouvons apprendre ça de vous » dit Muhammad Ridha, qui travaille au bureau du maire à Banda Aceh. « Mais », ajoute-t-il en souriant, « nous savons beaucoup mieux improviser. » Après avoir passé plus d'un an à Aceh, le conseiller de gestion et de communication est tout à fait d'accord. « Rationaliser la politique de la ville, le processus de prise de décisions, et la transparence : on n'en a pas beaucoup l'expérience ici. Mais quand il y a urgence, beaucoup peut être réalisé dans un temps très court ».



Pendant la période chaotique qui a suivi le tsunami, les capacités d'improvisation se sont révélées comme les meilleurs atouts des habitants d'Aceh. Dans un laps de temps remarquablement court, la région gravement dévastée était de nouveau sur pied. Le tsunami a ouvert la porte à l'opportunité de résoudre le combat armé qui avait empêché le progrès pendant tant d'années. L'aide étrangère arrivée massivement dans le pays a aussi contribué à la reconstruction rapide de la région. Mais lorsque les organisations internationales sont reparties, c'est au gouvernement local de reprendre les choses en mains.

Le lien entre Apeldoorn et Banda Aceh a cependant été renforcé. Ceci est dû en partie au fait que beaucoup d'habitants de la commune hollandaise ont des racines indonésiennes. Lorsque, après le tsunami, les gens d'Apeldoorn voulaient apporter leur aide, il était normal que leur regard se soit tourné vers l'Indonésie. La région la plus lourdement touchée était la province d'Aceh.

Le premier don des citoyens d'Apeldoorn était un camion de pompiers entièrement équipé. Bientôt, l'accent a toutefois été mis sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, pour lesquels les deux maires ont signé un accord sur cinq ans en décembre 2005. Un élément central était la mise en place d'un procédé effectif de collecte des déchets (voir ci-dessous).

En raison de la coopération positive et des bons résultats obtenus sur ce projet, le maire de Banda Aceh a demandé à son homologue d'Apeldoorn en 2007 un appui à long terme pour son projet de réorganisation. Le nouveau programme de soutien s'est focalisé sur le renforcement de capacités pour les fonctionnaires. L'accent a été mis sur l'élaboration des politiques et la prise de décisions, ainsi que la programmation du budget et la communication, et ce tant à l'intérieur qu'en associant la communauté locale.

La bureaucratie en place était absolument incapable de gérer la nouvelle situation, dit Muhammad Ridha. Avec un trop-plein de services municipaux et un trop grand nombre de fonctionnaires empiétant sur leurs



attributions réciproques, il n'existait pratiquement pas de coordination en haut de l'échelle. C'était une toile d'araignée sans araignée.

Après plusieurs visites échangées et de longues discussions avec les collègues d'Apeldoorn, Banda Aceh a décidé de mettre en place une équipe séparée, indépendante du reste de l'organisation, pour prendre les rênes au nom du conseil municipal. Il en a résulté avant tout des structures, instructions et descriptions de postes claires, ainsi que des cycles de formation et d'enseignement supplémentaires. En plus, le nombre de fonctionnaires a été drastiquement réduit : de 9.000, il ne reste désormais que 3.000 en service.

En outre, il devenait évident que la communication entre la municipalité et les citoyens avait besoin d'être largement améliorée. En décembre 2008, Apeldoorn a donc délégué le conseiller de gestion et de communication Herman Meijer à Banda Aceh pour une période de deux ans, et sa présence a aidé à réaliser les changements avec plus de souplesse. Non seulement les visites étaient désormais mieux préparées des deux côtés, mais en plus, les décisions étaient dorénavant rapidement exécutées, et ce à tous les niveaux de la municipalité.

Le problème posé par le manque d'expertise et d'expérience des fonctionnaires est maintenant pris en charge par l'institut de formation local, la « Banda Aceh Academy », instituée avec l'appui d'Apeldoorn. La méthode de formation, fondée sur l'enseignement des fonctionnaires par leurs collègues, est inspirée des pratiques appliquées à Apeldoorn. Cette académie est considérée comme un modèle pour d'autres autorités locales indonésiennes.

Dans la première phase de la coopération entre Apeldoorn et Banda Aceh, le gouvernement local hollandais a contribué à établir un plan pour la collecte des ordures ménagères de toute la commune, avec la collaboration de la société de collecte d'ordures Roteb, implantée à Rotterdam. Après adoption du schéma directeur pour la gestion des déchets, un projet pilote a été lancé, qui mettait l'accent sur la communication et le financement ainsi que sur la collecte des déchets elle-même. Le financement a été un problème majeur, car seulement 10% du coût de la collecte des ordures étaient couverts par une taxe sur les ordures ménagères. Le conseil savait qu'il fallait augmenter la taxe et Apeldoorn lui a enseigné comment le faire. Conformément au projet pilote, un système de gestion des déchets à grande échelle a été instauré, qui fonctionne maintenant très bien. En plus, le conseil municipal s'est désormais lancé dans le recyclage, avec la collecte des bouteilles en plastique et le compostage des ordures ménagères.

En Juin 2009, Banda Aceh a gagné le prix de la ville la plus propre d'Indonésie, l'Adipura. Ce prix est la preuve que le conseil municipal a réussi la réalisation de son slogan « Banda Aceh – propre et verte ». La contribution d'Apeldoorn a été nommément mentionnée pendant la cérémonie de remise des prix.

D'autres ont fait l'éloge de la coopération :

- VNG, l'association des communes néerlandaises, considère la consolidation du gouvernement local à Aceh comme un bon exemple de la nouvelle approche qui est favorisée dans l'aide au développement, et qui est davantage orientée sur la création des conditions préalables pour l'auto-suffisance.
- L'agence allemande de développement GTZ a cité la coopération comme exemple pour d'autres organisations.
- L'ONG de développement néerlandaise Cordaid a décidé d'apporter une aide financière, car elle voit le programme comme une opportunité d'améliorer les relations entre les ONG et les autorités locales à Aceh.

Le programme a été largement financé via le programme LOGO South opéré par VNG, qui a contribué 140.000 €, et CORDAID, qui a apporté une subvention de 40.000 €.

Régions du Burkina Faso et du Sénégal – Régions d'Italie

Réfléchir aux enseignements pour renforcer la coopération avec les acteurs du territoire

La région italienne de Toscane joue depuis bien des années un rôle dans la coopération décentralisée avec des partenaires au Burkina Faso. En 2009, une réflexion a été entreprise sur la manière d'améliorer la qualité et l'efficacité d'une telle coopération, et une discussion a eu lieu sur ce sujet avec les partenaires africains. Dans le même cadre, une enquête a été effectuée auprès des intervenants de 19 projets mettant la Toscane, le Piémont et la province autonome de Bolzano en relation avec 9 provinces du Burkina Faso.

Il en est sorti un nouveau projet, financé par la Commission européenne dans le cadre du programme « acteurs non-étatiques et autorités locales », pour la coopération avec des régions au Sénégal et au Burkina Faso. Du côté européen, la Toscane est rejointe dans cette initiative par le Piémont ainsi que par la région française de Rhône-Alpes.

Les résultats du processus de réflexion méritent d'être diffusés plus largement ; seuls quelques points peuvent être résumés ici. Le premier point à retenir est que – pour les partenaires italiens – la coopération décentralisée ne se limite pas aux gouvernements locaux et régionaux, mais inclut tous les acteurs locaux des deux côtés, avec une approche large et inclusive de la coopération territoriale.

Le second point à retenir est que la coopération décentralisée peut et doit jouer un rôle clé dans les processus de décentralisation et le développement de la démocratie locale – précisément à cause de l'opportunité qu'elle offre d'atteindre et de travailler avec les autorités locales d'une part et la société civile de l'autre.

Le troisième point à retenir est que la qualité et l'efficacité de la coopération décentralisée peuvent et doivent être améliorées et devraient s'accompagner des principes de base pour l'efficacité de l'aide – cohérence, coordination des nombreux acteurs travaillant sur le même territoire, fragmentation réduite et partenariats stratégiques à long terme.

En conclusion de l'enquête et des débats, certaines forces et faiblesses de la coopération avec le Burkina Faso ont été identifiées – qui peuvent être intéressantes et pertinentes à plus grande échelle :

- La coopération a favorisé la collaboration et la participation entre les autorités locales et la société civile locale, ce qui est pourtant plus difficile à réaliser dans les territoires plus grands.
- Les relations entre les partenaires et les institutions locales sont souvent plus étroites dans des communes plus petites, où le maire est davantage en contact avec les citoyens et où les relations s'inscrivent dans un terme plus long.
- La connaissance du territoire et l'alignement sur les stratégies du développement local doivent être améliorés et approfondis, ainsi que l'alignement sur les plans des institutions nationales.





- Dans certains cas, les ONG jouent un rôle d'intermédiaire important entre les autorités locales et des groupes marginalisés, mais il est nécessaire d'accorder plus de place à l'inclusion sociale.
- Les partenaires du Burkina Faso ont évalué positivement la coopération décentralisée, surtout grâce aux bons résultats obtenus en matière de renforcement des capacités et d'amélioration des services publics de base.
- Le niveau d'harmonisation entre différentes initiatives de coopération était considéré comme faible d'une façon générale, bien qu'il existe quelques bons exemples de coordination français et italiens.
- La formation et les échanges techniques doivent être renforcés, en particulier le contenu doit être mieux adapté aux besoins du Burkina Faso, au lieu de partir du principe que la « bonne pratique » du Nord est transférable et adaptée à la situation locale ou à ses besoins spécifiques.
- En général, le niveau « d'appropriation » des projets par la société civile locale et la population est plutôt faible, il faut donc multiplier les efforts pour s'assurer que les activités accordent plus d'importance et de responsabilité aux partenaires locaux.

Le nouveau projet sur trois ans à partir de 2010, qui est soutenu par l'UE, se propose de mettre ces leçons en pratique. Du côté africain, il couvre 6 régions dans deux pays, au Sénégal et au Burkina Faso, tous les deux des pays à bas revenus, mais qui mettent en œuvre des politiques de décentralisation. Du côté européen, il englobe trois régions, deux italiennes et une française. Il offre par conséquent une combinaison de coopérations Nord-Sud et Sud-Sud. Les partenaires incluent des représentants des gouvernements locaux et régionaux et la société civile. Quatre objectifs principaux ont été fixés :

- Exposer des exemples de bonnes pratiques dans le cadre des systèmes de gouvernance régionale et multi-niveaux et plus particulièrement dans la gestion des flux d'information et la participation ;
- Renforcer les capacités des régions partenaires africaines dans ces domaines ;
- Conjointement, élaborer et mettre en œuvre des projets de développement local à fort impact, en accord avec les lignes directrices des stratégies régionales ;
- Établir les lignes directrices pour une coopération décentralisée internationale afin de soutenir les stratégies régionales en faveur du développement local et de la lutte contre la pauvreté, de façon concertée avec les autorités locales et la société civile.

Sur le plan de la méthodologie, le projet comprend la mise en place d'une « cellule » pour analyser et saisir les expériences positives de la coopération entre les partenaires et faire avancer les activités ; cette cellule doit être constituée d'un représentant de chaque région et d'un représentant de l'association nationale des régions de chaque pays.

Le coût du projet avoisine 1,1 million €, dont 75% proviennent de l'Union européenne.

Associations de gouvernements locaux d'Afrique du Sud, de Namibie et du Botswana – Association Suédoise des autorités locales et des régions

Le Programme P3 – renforcer la confiance des citoyens grâce à des services transparents



Le programme P3, qui est entièrement opérationnel depuis 2010, représente un nouveau type de coopération entre gouvernements locaux. Il réunit trois associations de gouvernements locaux de l'Afrique subsaharienne, Botswana, Namibie et Afrique du Sud, en partenariat avec l'Association Suédoise des autorités locales et des régions (SALAR). Par ailleurs, chacune des associations africaines (BALA, ALAN et SALGA respectivement), est accompagnée d'un groupe de ses collectivités membres, au total 25 communes (13 sud-africaines, 6 du Botswana et 6 de Namibie). L'objectif de l'opération est de transmettre les leçons retenues à tous les gouvernements locaux de ces pays, avec le soutien des associations, et donc en produisant un fort effet multiplicateur⁹.

Le programme sur trois ans (2009-2012), financé par l'UE et l'Agence Suédoise de Développement (SIDA) à hauteur de 2,8 millions €, comporte deux volets (ou projets) distincts, mais malgré tout liés :

- Une gouvernance locale transparente.
- Un leadership local pour la croissance.

Le projet sur la gouvernance locale transparente recouvre quatre domaines :

- Préparation transparente du budget – modélisation des tarifs, élaboration des politiques avec objectifs, choix stratégiques, indicateurs de performance.
- Amélioration des services – normes des services, amélioration des procédés, remontée des informations fournies par les citoyens, communication sur les normes des services.
- Communication des budgets – guide pour l'établissement de budgets municipaux, rapport annuel pour les citoyens, rapport sur les appels d'offres.
- Programmation pour les investissements de capitaux – en consultation avec chaque commune participante.

L'approche lie les questions de coûts, de normes des services et d'ouverture. Quant à la modélisation des tarifs, par exemple, l'approche prévoit de calculer le coût réel de chaque « unité » de service, d'assurer que le personnel du conseil municipal et les usagers connaissent le coût, et d'élaborer une politique de tarification basée sur le coût en question – et si possible en essayant de récupérer 100% de celui-ci. Cette méthode devrait aider les municipalités à acquérir une durabilité financière dans un contexte financier relativement fragile.

Le soutien offert par le projet P3 consiste à réaliser par chacune des associations nationales des tests dans leurs communes pilotes respectives à l'aide d'un ensemble d'instruments visant avant tout le mode de calcul des tarifs, l'amélioration des procédés, la programmation pour les investissements de capitaux et la communication.

⁹ Pour les partenaires du projet, l'information est partagée sur le site internet du projet : www.projectp3.org.



Le second projet contenu dans le programme P3 concerne le leadership local pour la croissance, qui vise le renforcement des capacités locales pour développer l'économie. Il existe une boîte à outils, qui est actuellement testée dans les communes pilotes et qui recouvre quatre composantes, avec des tables rondes locales sur le développement économique qui assurent le lien entre les quatre composantes. Celles-ci sont : la réduction des lourdeurs bureaucratiques, la résorption de la déperdition dans l'économie locale, maintien sur place des entreprises et expansion ainsi qu'analyse des atouts compétitifs.

Les problèmes qui se posent sont de différentes natures. Pour ne citer qu'un exemple : la ville de Mariental, à 274 km au Sud-Est de Windhoek, est située près du Fish River, qui en février 2006 a inondé une grande partie de la ville, causant des dégâts énormes, sans parler de la résiliation des contrats d'assurance contre les dégâts des eaux. Le risque de voir se reproduire des inondations est réel. C'est pourquoi la mairie de Mariental travaille avec l'équipe du P3 pour examiner dans quelle mesure les entreprises peuvent être impliquées dans la recherche d'une solution définitive. Après discussion et consultation, le conseil municipal a décidé de se servir de l'instrument 'maintien sur place des entreprises et expansion' du programme P3, qui offre une approche structurée du développement économique.

Quant aux 6 autorités locales du Botswana, elles travaillent sur les résultats d'une enquête environnementale favorisant les entreprises, qui faisait ressortir certaines problématiques, d'ailleurs interconnectées :

- la première interface pour les entreprises avec les institutions gouvernementales doit se situer au niveau de l'autorité locale ;
- une interaction constante entre le conseil municipal et le secteur privé est vital pour la collaboration et la croissance ;
- une information plus complète est nécessaire pour faciliter les décisions stratégiques pour l'économie locale et une meilleure compréhension de l'environnement entrepreneurial local.

Ainsi, la commune de Kgatleng dans la partie Sud-Est du Botswana travaille sur le thème de la 'résorption de la déperdition au détriment dans l'économie locale', c'est-à-dire comment inciter les entreprises locales et les résidents à consommer et investir dans l'économie locale. L'objectif sous-jacent est en effet d'encourager les élus et le personnel de la mairie à analyser les forces et faiblesses de leur économie locale – et d'engager avec les entreprises sur place un processus pour formuler et mettre en œuvre leur stratégie de développement.

Niamey, Niger – Association Internationale des Maires Francophones

Un engagement en faveur du développement urbain

Niamey est la capitale de l'État du Niger, État sans littoral. Elle est située dans le grand Sud-Ouest, sur les rives du fleuve Niger, non loin des frontières avec le Mali, le Burkina Faso, le Bénin et le Nigéria. La population de la ville a connu un rapide accroissement au cours des dernières décennies, pour atteindre actuellement plus de 800.000 habitants, faisant de Niamey de loin la ville la plus peuplée du pays. Le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde, qui se situe en bas du classement des États par le PIB par habitant (à 700 US \$), d'après le Fonds Monétaire International.

Comme un grand nombre d'autres villes dans les pays à bas revenus, avec une urbanisation rapide et incontrôlée, Niamey a eu de sérieux problèmes à satisfaire les besoins de ses populations. Le gouvernement de la ville de Niamey – et depuis 1999 la Communauté Urbaine de Niamey – était dépourvue de tout système de repérage et d'adressage, qui est pourtant la base de toute occupation d'un territoire, de planification démographique, de fourniture de services et de prélèvement d'impôts.

À la fin des années 1990, Niamey était l'une des seules capitales dans la région qui ne possédaient pas de système approprié de repérage et d'adressage. Les inconvénients pratiques devenaient de plus en plus évidents pour les responsables de la ville – méconnaissance des propriétaires fonciers et même du patrimoine municipal (équipements et voirie), avec en parallèle un faible recouvrement des recettes fiscales, faute de capacité de localisation des contribuables, le tout débouchant sur des problèmes dans la fourniture de services à la population en constante augmentation de la ville.

Pour cette raison, le ministre de l'équipement et de l'habitat a commandé en 2000-2001 une étude de faisabilité, qui devait être prise en charge par la Banque Mondiale. Mais lorsque la Banque, sous des contraintes de temps, n'a pu poursuivre ce projet, la Communauté Urbaine de Niamey (CUN) a proposé de réaliser ce travail avec l'aide de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et d'inclure le projet d'adressage dans leur partenariat.

L'opération d'adressage a été menée en maîtrise d'ouvrage par la Communauté Urbaine de Niamey et a été réalisée comme prévu en l'espace de 15 mois, entre 2001 et 2002, réalisation qui est considérée comme un modèle pour sa vitesse d'exécution, son efficacité et ses coûts. L'AIMF et ses membres ont apporté les financements et le conseil technique ainsi qu'une assistance à travers des missions régulières d'experts dans la ville.

Les trois objectifs généraux du projet étaient les suivants :

- Permettre aux personnes et aux bâtiments de pouvoir être repérés dans la ville, grâce au panneauage des voies et à la numérotation des portes ou entrées.
- Mettre en place des systèmes de gestion urbaine par la collecte d'informations sur la ville.





- Améliorer les ressources de la communauté urbaine à travers le recensement des ménages.

Une campagne d'éducation publique à grande échelle a été réalisée pendant les étapes de programmation du projet, qui a grandement contribué à son succès. Au cours du projet, les services fiscaux et les services d'urbanisme ont collaboré pour recenser tous les bâtiments de la ville, quartier après quartier. La base de données des rues a été compilée avec ces informations, avec le nom des habitants ou des entreprises pour chacune des portes. Ainsi, plus de 50.000 adresses ont été enregistrées. Quelque 10.000 panneaux de rues ont été installés et plus de 2.300 rues ou autres voies ont été intégrées dans la base de données.

Le système d'adressage divise la ville en 44 quartiers officiels, basés sur des éléments de voisinage préexistants. Chaque quartier a reçu un préfixe de deux lettres (« Grand Marché » par exemple a donné « GM »). Les rues à peu près parallèles au fleuve ont reçu des nombres pairs et les rues transversales des nombres impairs. Les nombres des portes d'entrée commencent du côté du fleuve et vont augmentant en se distanciant de celui-ci, avec des nombres pairs/impairs suivant le côté de la rue. Ainsi, une adresse dans l'arrondissement « Grand Marché » peut être indiquée sous « 4735, Rue GM 12, Niamey ».

La communauté urbaine de Niamey a dû surmonter beaucoup de difficultés. Vu le nombre d'installations informelles et de voies irrégulières, l'absence d'accord de l'autorité locale sur les limites des arrondissements ou sur les noms, subdivisions de parcelles et la transformation actuellement en cours du centre-ville, la préparation de la cartographie de la ville a pris plus de temps que prévu. Comme la plupart de la population est illettrée, le travail d'éducation publique pour faire comprendre et accepter les atouts du projet par la population s'est avéré plus difficile qu'il ne semblait au début.

Mais finalement cette ambitieuse initiative s'est soldée par un renforcement notable de la capacité de la ville à planifier et à fournir des services, grâce aux nouvelles informations solides et fiables. La situation financière de la communauté urbaine s'est améliorée, par une collecte plus large de la taxe foncière et des taxes de salubrité.

Un rapport de la Banque Mondiale sur l'expérience des villes africaines dans de tels projets d'adressage urbain soulignait : « Le Niger (2001) a réalisé l'adressage de Niamey avec l'appui de l'AIMF dans des conditions remarquables d'efficacité. [...] Ce qui est remarquable dans ce projet est le fait que toutes les parties de celui-ci aient été achevées avec succès dans un court laps de temps, dans des conditions inhabituelles qui peuvent être qualifiées de « risquées. »¹⁰

Le rapport a par ailleurs souligné que l'opération de Niamey, la première au Niger :

- N'était pas la composante d'un projet et ne bénéficiait pas de son environnement comme cela s'était passé dans d'autres pays ;
- S'inscrivait dans un cadre municipal, où les services ne disposaient que de moyens modestes ;
- N'a pas bénéficié d'une assistance technique, mais d'un appui ponctuel de quelques semaines ;
- A été financée par un bailleur (AIMF), qui n'avait pas d'expérience dans le domaine de l'adressage urbain.

Et pourtant, après 15 mois, le projet était mis en œuvre sur une très grande échelle à travers toute la ville.

¹⁰ Page 86, Street Addressing and the Management of Cities, Catherine Farvacque-Vitkovic, Lucien Godin, Hugues Leroux, Florence Verdet, et Roberto Chavez, World Bank, 2005.

Mbale, Uganda – Pays de Galles, Royaume-Uni

Une approche territoriale du changement climatique

Lorsque le gouvernement du Pays de Galles a décidé de mettre en oeuvre son propre programme « Wales for Africa », il était entendu qu'il allait être centré avant tout sur la région en partie montagneuse de l'Est ougandais (environ 750.000 habitants), qui englobe le district de Mbale. Depuis longtemps, il existe dans cette région l'un des liens communautaires les plus actifs du Royaume-Uni, connu sous le nom de PONT, mettant en relation la commune 'Rhondda Cynon Taf' au Sud du Pays de Galles et Mbale. Ce lien couvre 13 secteurs opérationnels différents – y compris la santé, les écoles, les églises, l'université, l'ingénierie – et a remporté des prix internationaux pour son travail.

Comme beaucoup de régions et provinces dans le monde, le Pays de Galles a fait du changement climatique une de ses priorités politiques et s'est engagé à réduire (dans sa propre région) les émissions de CO₂ au minimum de 40% jusqu'à 2020.

Le Pays de Galles est membre du réseau international de régions « nrg4SD » (Énergie pour le Développement Durable), lancé en 2002 lors du Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg. Ainsi, une approche territoriale du changement climatique, renforcée par des liens ancrés dans les communautés, prenait tout son sens. Une Coalition contre la Pauvreté à Mbale a été mise en place grâce au partenariat du PONT avec Mbale, étant donné qu'il existe un rapport très net entre le changement climatique et la pauvreté dans la région de Mbale, qui vit en grande partie grâce aux plantations de café dédiées à l'exportation, et qu'une hausse de température de 2°C en moyenne pourrait mettre en danger.

Le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) a encouragé le Pays de Galles à travailler au niveau territorial sur le changement climatique, comme les gouvernements nationaux ne sont pas les seuls à devoir obtenir de meilleurs résultats, et comme par ailleurs les gouvernements infranationaux peuvent jouer un rôle important dans la transition vers une baisse du niveau de CO₂ dans le monde. Toutefois, l'Afrique en particulier n'a pas obtenu l'aide et la part des fonds de soutien attendues dans ce domaine – pour reprendre les paroles de M. Andrew Makejje, Directeur Général du District de Mbale : « Nous n'avons rien fait, ou si peu, pour causer le changement climatique, mais nous sommes les premiers à souffrir de ses conséquences ». Ainsi, à travers le partenariat avec Mbale et deux autres districts dans l'Est ougandais, est née cette initiative d'approche territoriale du changement climatique, lancée lors de la Conférence Internationale sur le Climat en décembre 2009 à Copenhague.

Le projet pilote, qui s'inscrit dans le programme « Wales for Africa », a également reçu le soutien financier du Ministère du Développement britannique (DfID), de l'agence du gouvernement danois DANIDA, ainsi que du PNUD, représentant au total 1 million \$ US pour la période 2010-2012. Il s'articule autour de quatre axes principaux :

- Mettre en place une plateforme de coordination pour programmer le travail sur le changement climatique dans la région.



- Renforcer les capacités pour la conception du programme climatique territorial intégré, identifiant les menaces actuelles et futures.
- Planter un million d'arbres à partir de septembre 2010.
- Mobiliser des financements grâce au programme climatique.

L'une des actions urgentes à entreprendre est la mise en place d'un système de contrôle météorologique dans la région, avec des stations individuelles et qui fait appel à la technologie satellitaire. Par ailleurs, le démarrage du projet a été marqué sur le plan pratique et pour plus de visibilité par la plantation de plusieurs centaines de milliers de jeunes arbres à la fin de l'année 2010.

Il est également prévu de peaufiner le programme de changement climatique à la lumière des enseignements tirés du projet pilote, et de l'étendre à d'autres régions de l'Ouganda, en coopération avec le gouvernement ougandais, et aussi à l'avenir, si possible, à des régions d'autres pays d'Afrique sub-saharienne.

Le gouvernement gallois a également mobilisé des contributions en nature en faveur du programme, comme la contribution du personnel de l'Agence Galloise pour l'Environnement, des services forestiers et des universités. Le projet a également pour but de développer des atouts pour le Pays de Galles, comme le développement des compétences en gestion de projets pour le personnel participant, qui se voit décerner des certificats dans ce domaine.

Le programme « Wales for Africa » dans son ensemble soutient un grand nombre d'autres actions du Pays de Galles en faveur du développement international – il existe par exemple 120 coopérations entre des communautés galloises et africaines. Le gouvernement du Pays de Galles apporte £750,000 (900.000 €) par an à ces communautés africaines (qui ont un effet de levier sur d'autres expertises investies), dont £75,000 (90.000 €) par an concernant le projet climatique de Mbale.



PARTIE 2 : PLATFORMA – la Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement

Pourquoi PLATFORMA ?

Jusqu'en 2008, lorsque PLATFORMA a été officiellement lancé, les gouvernements locaux et régionaux d'Europe n'étaient pas en mesure de parler d'une voix forte – ou du moins unifiée – à l'Union et aux institutions européennes sur des questions de développement et de coopération décentralisée. Certaines associations européennes avaient plaidé auprès de la Commission et du Parlement pour la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux et régionaux dans le domaine du développement, et quelques-unes ont été effectivement consultées par la Commission, qui avait commencé à développer des idées, finalement concrétisées avec le Programme « Acteurs non-étatiques et Autorités Locales » (ANE-AL) ; toutefois leur contribution n'était pas coordonnée.

Cette situation contrastait avec le monde des ONG de développement, qui, elles, disposaient effectivement depuis de longues années d'une voix et d'une organisation représentatives – CONCORD – avec des membres dans tous les pays de l'UE.

En 2006, le Conseil des Communes et Régions d'Europe a finalement pris l'initiative de rassembler les grandes associations européennes, nationales et internationales, de gouvernements locaux et régionaux, pour identifier les pistes d'un travail commun efficace et surtout d'une plus grande influence auprès des institutions européennes dans le domaine du développement. Il était urgent de faire en sorte que les futurs programmes européens pour la coopération au développement soient ouverts aux autorités locales et régionales et prennent en considération leur rôle dans ce domaine.

En mars 2007, comme nous l'avons vu, le Parlement européen a adopté sa résolution sur les autorités locales et le développement, fondée sur un rapport d'initiative de Pierre Schapira, Maire Adjoint de Paris. La résolution inclut les points suivants :

« 19. souligne l'importance d'un dialogue structuré entre les autorités locales européennes et les institutions communautaires, tel que défini par l'ICD, afin que les autorités locales européennes disposent d'un cadre dans lequel elles peuvent efficacement coopérer et dialoguer avec les institutions et les autres acteurs du développement ;

20. demande à la Commission de mettre en place un partenariat avec une plateforme des associations représentatives des autorités locales actives dans le domaine de la coopération, à l'exemple de la Concord (Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement) pour les ONG, afin de faciliter le dialogue et la coopération avec les institutions communautaires, de coordonner la coopération entre les autorités locales et d'assister les autorités locales dans la mise en œuvre des politiques de développement, et surtout afin de renforcer les capacités de ses membres. »

Ainsi, la mise en place d'une coordination européenne reposait d'une part sur la motivation positive des





gouvernements locaux et régionaux eux-mêmes, décidés à jouer un rôle plus substantiel dans les politiques et programmes européens pour le développement, et faisait suite d'autre part aux évolutions internes aux institutions de l'UE.

Cette coordination d'autorités locales et régionales, au début très informelle, fut bientôt connue comme « la plateforme » par ses membres, et « la plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement » pour les partenaires extérieurs. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il fallut trouver un nom court, distinctif et facile à mémoriser (et reconnaissable dans différentes langues) pour cette plateforme de coordination, « PLATFORMA » fut retenu.

Le lancement officiel de PLATFORMA a eu lieu à Strasbourg en novembre 2008, à l'occasion des Journées Européennes du Développement, dédiées cette année-là au rôle des autorités locales et régionales et à la dimension locale du développement. Ce forum de haut niveau, qui rassemblait de nombreux événements parallèles sur les questions de gouvernance, a marqué un pas important dans la sensibilisation au niveau européen aux actions des autorités locales et régionales en matière de développement.

Membres de PLATFORMA

Les membres de PLATFORMA sont en majorité des associations de gouvernements locaux et régionaux ; entre elles, les associations membres représentent, directement ou indirectement, la grande majorité des élus locaux et régionaux européens.

Chacun des membres contribue au cofinancement des activités, en complément de la subvention accordée par la Commission européenne. Davantage d'informations sur le travail et le rôle des différents membres sont données dans un chapitre ultérieur.

Mission et objectifs

Dans l'un des paragraphes précédents ont été mentionnées les raisons principales qui ont abouti à la création de PLATFORMA, et qui définissent largement sa mission et ses objectifs.

Concernant sa **mission**, PLATFORMA s'engage pour :

- Une reconnaissance politique accrue de la contribution des autorités locales et régionales dans la coopération au développement.
- Une coopération décentralisée efficace pour le développement des territoires partenaires.
- Un vrai dialogue entre les collectivités territoriales et les institutions européennes.

Les **objectifs** de PLATFORMA sont les suivants :

- Coordonner la voix des collectivités territoriales auprès des institutions européennes, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques européennes de développement.
- Faciliter la mise en réseau de l'information et l'échange d'expériences.
- Renforcer la participation des autorités locales/régionales européennes aux programmes communautaires de développement.
- Renforcer les interactions avec la société civile, en particulier avec CONCORD, la confédération européenne des ONG.

Chacun de ces objectifs est expliqué plus en détail ci-dessous.

Coordination vis-à-vis des institutions de l'UE

Nous avons vu que la fragmentation du secteur des gouvernements locaux et régionaux constituait la principale faiblesse à laquelle les membres de PLATFORMA s'efforcent de remédier. D'une manière générale, ils souhaitent assurer par l'intermédiaire de PLATFORMA que le rôle joué par leurs membres dans le développement soit reconnu, valorisé et pris en compte par les institutions européennes. Les membres de PLATFORMA cherchent en particulier à influencer les politiques de développement et les mécanismes de financement de l'UE en lien avec la coopération décentralisée.

Cet objectif est même particulièrement important au moment de la rédaction du présent document (2011), alors que l'UE et ses États membres débattent du volume et de la structure du budget de l'Union après 2013, lorsque la période budgétaire actuelle aura pris fin, et que l'avenir de ses politiques et programmes pour le développement se trouve bien évidemment concerné par ce processus plus global. De même, alors que le service européen d'action extérieure vient d'être mis en place, il est également essentiel de plaider pour des liens forts entre la politique de développement de l'UE et sa politique étrangère.

Cependant, il ne s'agit pas là d'un processus à sens unique. Il est particulièrement utile pour la Commission européenne d'avoir comme interlocuteur un réseau représentatif comme PLATFORMA – qu'elle peut consulter en sachant que les avis exprimés sont largement représentatifs du secteur des gouvernements locaux et régionaux. Pour faciliter cela, les membres de PLATFORMA sont convenus dès 2008 de mettre en place un comité de pilotage, afin de faciliter le leadership et la coordination du réseau et d'assurer que les différentes catégories de membres soient étroitement associées aux travaux de PLATFORMA.

Mise en réseau et partage des expériences

Bien que plusieurs milliers de gouvernements locaux et régionaux d'Europe aient une expérience directe de coopération au développement, nombreuses sont les collectivités qui, nouvelles venues, veulent s'investir dans ce domaine. En Europe centrale et de l'Est par exemple, ces activités se développent, avec des villes et régions qui commencent, avec leurs associations nationales, à jouer un rôle international – souvent avec leurs proches voisins européens, comme l'Ukraine, la Moldavie ou les pays du Caucase. Leur expérience récente liée au changement de systèmes politique et économique et à l'adhésion à l'UE est à ce titre extrêmement précieuse et pertinente.

L'échange d'expériences est toujours essentiel pour améliorer la qualité d'ensemble et l'impact des activités internationales menées par les gouvernements locaux et régionaux ; en particulier pour mieux intégrer une partie de l'agenda de l'efficacité de l'aide/du développement (par exemple, une meilleure coordination), et de la traduire dans le contexte infra-national (appropriation locale, alignement sur les politiques locales de développement, etc.).





Renforcer la participation aux programmes européens de développement

Ensuite, il existe un besoin continu d'informer et d'aider les gouvernements locaux et régionaux – en Europe et ailleurs – à mobiliser les financements européens disponibles. Bien que, comme nous verrons plus loin, PLATFORMA ait travaillé pour l'amélioration de la procédure d'appel à propositions pour les gouvernements locaux, le système n'est pas facilement maîtrisé par ceux qui n'ont pas ou peu d'expérience de recherche de fonds de l'UE. Il est en outre essentiel de démontrer que les gouvernements locaux et régionaux tiennent réellement à ces financements européens et les utilisent efficacement si nous voulons que les programmes de financement soient renouvelés voire étendus à l'avenir.

Consolider les liens avec la société civile, en particulier avec CONCORD

Comme le montrent les études de cas de cette publication, la plupart des partenariats de coopération décentralisée implique également des ONG locales et la société civile. La création de PLATFORMA a offert l'occasion de développer cette coopération également à l'échelon européen.

Travail et réalisations

Pendant ses deux premières années d'existence, en 2009 et 2010, PLATFORMA a été très active dans trois domaines liés – (1) l'échange d'expériences, (2) la contribution à l'élaboration des politiques et des programmes de l'UE et (3) la diffusion d'informations aux membres et à travers eux aux gouvernements locaux et régionaux.

Échanges d'expériences

Au cours de ces deux années, PLATFORMA a organisé cinq séminaires importants (avec une participation moyenne de plus de 100 personnes pour chacun d'eux), ainsi que des rencontres à l'occasion des événements annuels des institutions européennes, comme les Journées Européennes du Développement et les « Assises de la Coopération Décentralisée », organisées par la Commission européenne et aussi, dans le cas des Assises, avec le Comité des Régions. Ces rencontres ont permis de sensibiliser les gouvernements locaux et régionaux eux-mêmes à la portée et la diversité des actions des collectivités et à engager un dialogue avec l'UE et les organisations de la société civile sur des thèmes spécifiques.¹¹

Mars 2009, Bruxelles : Les conditions pour une action efficace en faveur du développement

L'objectif de ce séminaire, organisé avec la participation de la Commission et du Parlement, du Comité des Régions et de CONCORD, était de présenter la variété des partenariats locaux et régionaux pour le développement, en mettant l'accent sur ce qui fait leurs forces et aussi les défis qu'ils doivent relever, et surtout de démontrer dans quelle mesure ils contribuent à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement.

Mai 2009, Marseille : L'approche territoriale du développement

L'objectif à Marseille était, en particulier, de démontrer le rôle des régions dans la coopération internationale et la valeur ajoutée pour le développement d'une perspective territoriale, plus large. La conférence a également mis en avant des expériences régionales du Sénégal, du Maroc et du Zimbabwe.

Octobre 2009, Lyon : Évaluer notre efficacité dans la coopération au développement

Plusieurs représentants d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que des représentants de la Commission et de la société civile ont contribué aux débats. Le séminaire a engagé une discussion clé sur la manière dont les gouvernements locaux et régionaux devraient prendre en compte ou « localiser » les principes d'efficacité de l'aide formulés dans la

¹¹ Les compte-rendus des séminaires peuvent être consultés sur le site internet de PLATFORMA : www.platforma-dev.eu

Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra.

Mars 2010, Bucarest : L'éducation au développement en Europe Centrale et Orientale

Ce séminaire a étudié le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans les États qui ont rejoint l'UE plus récemment. La sensibilisation du public sur les questions de développement est généralement plus faible qu'ailleurs dans l'UE, par conséquent, l'éducation au développement constitue une priorité et il est d'autant plus opportun pour les collectivités territoriales de travailler en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, plus expérimentées, dans cet objectif. Enfin, pour cette région, l'importance des partenariats avec des collectivités en Ukraine, en Moldavie ou en Géorgie notamment a été soulignée.

Mai 2010, La Rabida, Espagne : Changement climatique et coopération au développement

Cet événement visait un échange d'expériences sur les meilleures façons d'inclure les défis environnementaux dans les partenariats pour le développement. Un nombre croissant de partenariats mettent en effet l'accent sur l'impact du changement climatique, sur les besoins élémentaires qui sont affectés – sécurité alimentaire, production agricole, énergie – et sur la gestion des catastrophes naturelles causées par les phénomènes climatiques extrêmes.

En plus de ces manifestations, les membres de PLATFORMA ont activement participé à la première édition des Assises Européennes de la coopération décentralisée, coorganisée par la Commission européenne et le Comité des Régions à Bruxelles en 2009. Cet événement leur a donné l'opportunité de faire connaître leur travail – tant individuel que de coordination au sein de PLATFORMA.

Contribution à l'élaboration des politiques et la programmation de l'UE

Désormais reconnue comme organe représentatif des gouvernements locaux et régionaux d'Europe, PLATFORMA est maintenant régulièrement invitée aux consultations organisées par la Commission européenne et a transmis ses positions communes sur de nombreuses questions. Ci-après sont présentées quelques-unes des contributions les plus significatives formulées durant ces consultations.

Juillet 2009 : Amélioration du programme ANE-AL pour les gouvernements locaux et régionaux

En 2009, au terme de la première année opérationnelle du nouveau programme, PLATFORMA a collaboré avec la Commission européenne en vue d'améliorer le fonctionnement de ses appels à propositions. Les points suivants ont été proposés :

- Le besoin de mieux définir les thèmes prioritaires en fonction des compétences opérationnelles des gouvernements locaux et régionaux, et de renforcer les associations nationales pour accroître leur rôle dans les processus de décentralisation.
- Concernant le cofinancement des gouvernements locaux requis dans les projets, le coût du temps de travail investi par le personnel devrait pouvoir être inclus.
- Davantage de formation sur les modalités de participation aux appels à propositions de l'UE est nécessaire pour les gouvernements locaux et régionaux.
- Le calendrier des appels à propositions devraient être fixé à l'avance.
- Les formulaires de demande devraient être mieux adaptés aux gouvernements locaux.





- Les délais pour soumettre les propositions devraient être plus longs.
- Le formulaire de pré-inscription (« PADOR »), obligatoire, est très mal adapté aux gouvernements locaux et régionaux et devrait être modifié.

La Commission européenne a répondu positivement en retenant la plupart de ces points dans la préparation des appels à propositions de décembre 2009. Par la suite, une contribution a été envoyée en décembre à une consultation sur le projet du plan d'action annuel ANE-AL 2010, dans lequel PLATFORMA a réitéré quelques-uns des points ci-dessus, rôle des associations de gouvernements locaux et extension de la liste des pays prioritaires notamment.

Mars 2010 : Revue à mi-parcours du programme ANE-AL

Le programme ANE-AL, qui s'applique à la période de financement 2007-2013, a été révisé en 2010. Tout en soulignant l'intérêt des autorités locales et régionales pour ce programme, PLATFORMA a indiqué que ces dernières, tout comme la Commission européenne, se trouvaient encore dans une phase d'apprentissage et que des résultats plus concluants devaient être attendus dans les années à venir. Parmi les principales recommandations faites par PLATFORMA au cours de cette revue à mi-parcours, les plus importantes étaient les suivantes :

- Continuer à promouvoir les partenariats multi-acteurs.
- Concentrer les efforts moins sur les États fragiles que sur les pays partenaires décentralisés plus stables, où les gouvernements locaux peuvent avoir un impact significatif ; et d'une manière générale, étendre la liste des pays éligibles.
- Favoriser la ligne budgétaire pour l'action dans un pays partenaire, plutôt que celle prévue pour l'action dans plusieurs pays.
- Poursuivre l'adaptation des procédures à la nature et aux réalités des autorités locales et régionales.

Printemps 2010 : Contribution à la Revue des Objectifs du Millénaire pour le Développement

En septembre 2010, les Nations Unies ont tenu une réunion de haut niveau à New York, pour évaluer les progrès faits vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). PLATFORMA a contribué aux réflexions de l'UE et à l'élaboration d'une position communautaire sur le sujet, qui faisait ressortir les points suivants :

- Les OMD devraient être « localisés » et s'inscrire dans les stratégies de développement nationales à long terme et des dialogues, dans lesquels tous les décideurs, y compris les gouvernements locaux et régionaux, sont impliqués.
- « L'explosion urbaine » qui se produit dans de nombreux pays en développement souligne le rôle primordial que les gouvernements locaux et régionaux jouent dans la réalisation des OMD. Ceux-ci ont besoin d'être soutenus financièrement et techniquement pour faire face aux défis immenses, et devraient être éligibles à l'appui budgétaire direct.
- Les autorités locales et régionales devraient être impliquées dans les politiques de développement, depuis leur conception jusqu'à leur évaluation, aussi bien dans les pays du Nord que du Sud.

Décembre 2010 : Réponse au Livre Vert « Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE »

PLATFORMA a pris note des enjeux stratégiques identifiés dans le Livre Vert – une croissance démographique rapide dans les pays en développement, avec des territoires de plus en plus densément peuplés ; le changement climatique ; le renforcement des mouvements de population. Ces différents points appellent une approche qui identifie ce que chaque acteur peut apporter, et une répartition du travail suivant leurs compétences. PLATFORMA a regretté que le Livre Vert n'ait pas reflété cette logique et a par ailleurs rappelé des positions antérieures de l'UE, qui avaient clairement mis en évidence le rôle des gouvernements locaux et régionaux.

PLATFORMA a proposé que la décentralisation et la gouvernance locale soient ajoutées en tant que priorités transversales de la politique européenne de développement, accompagnées d'un soutien financier adéquat.

À propos de l'efficacité de l'aide, la réponse a proposé un réexamen des principes de Paris et d'Accra, afin d'inclure une perspective « locale et régionale » aux principes de coordination, appropriation et alignement. Les gouvernements locaux et régionaux sont les mieux placés pour coordonner les autres partenaires à leur niveau, à travers une approche territoriale du développement.

En outre, l'accent a été mis sur le rôle des collectivités territoriales pour un développement durable et pour atténuer le changement climatique, pour lesquels il existe beaucoup d'exemples de bonnes pratiques dans la coopération décentralisée.

Enfin, la réponse a appelé à une mention claire du rôle des autorités locales et régionales dans les futures positions sur la politique de développement de l'UE.

Décembre 2010 : Réponse au Livre Vert sur l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers

PLATFORMA a souligné qu'un appui budgétaire direct de l'UE aux gouvernements nationaux, même s'il est porteur de quelques avantages, peut avoir un impact négatif sur la décentralisation si les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux ne sont pas impliquées, aussi bien dans l'élaboration des stratégies de développement nationales, que dans les négociations entre la Commission européenne et les gouvernements centraux sur l'appui budgétaire de l'UE. Une réflexion a été demandée sur les opportunités et risques d'une décentralisation de l'appui budgétaire.

2010-2011 : Contributions au Dialogue Structuré Européen

En mars 2010, dans l'optique de la prochaine période budgétaire de l'UE débutant en 2014, le Commissaire pour le Développement, Andris Piebalgs, a lancé un « dialogue structuré » avec les États membres, le Parlement européen, les autorités locales et régionales et les acteurs non-étatiques, sur le rôle que chacun d'entre eux devrait jouer dans la politique européenne de développement. PLATFORMA représente les collectivités territoriales dans ces discussions et a contribué, via les représentants de ses partenaires dans ces régions, aux séminaires organisés par la Commission européenne sur les différents continents (Bamako, Asunción, New Delhi, Bakou).

Trois groupes de travail ont été créés dans le cadre du Dialogue, auxquels PLATFORMA a contribué.

1. Les rôles et la valeur ajoutée des organisations de la société civile et des autorités locales dans la coopération extérieure de la Commission européenne

PLATFORMA a souligné les rôles-clés suivants pour les gouvernements locaux et régionaux :

- Ils représentent un gouvernement démocratique et assument une responsabilité politique en conséquence.
- Ils sont impliqués dans la mise en œuvre de la décentralisation et la mise en place d'une gouvernance multi-niveaux.





- Ils sont les mieux placés pour coordonner tous les acteurs impliqués dans le développement local et régional.
- Ils mobilisent les communautés et groupes de base.
- Ils ont une longue et solide expérience en tant qu'acteurs et bailleurs dans le développement, leur rôle précis en ce domaine est fonction de leurs compétences.

Quant aux relations avec la société civile, la responsabilité des gouvernements locaux d'assurer un environnement favorable pour les organisations de la société civile a été soulignée. Par ailleurs, PLATFORMA a recommandé de renforcer les échanges dans les pays partenaires entre les délégations de l'UE et les associations représentatives des gouvernements locaux.

PLATFORMA a vivement salué le dialogue constructif sur l'approche territoriale du développement, qui était l'une des pierres angulaires de ce groupe de travail. Les discussions ont placé le « territoire » infra-national au cœur du développement local et des efforts de gouvernance. Le groupe de travail a mis en exergue le besoin de renforcer la coordination entre les différents acteurs du développement et le rôle de catalyseur que les gouvernements locaux et régionaux peuvent jouer pour y parvenir.

2. Nouvelles modalités de l'aide

La réponse de PLATFORMA a encouragé à employer davantage la notion d'« efficacité du développement » plutôt que d'« efficacité de l'aide », pour sortir d'une logique de dépendance de l'aide et favoriser l'autosuffisance et une plus grande autonomie des acteurs du Sud, qu'il s'agisse des États ou des acteurs locaux. Elle a également plaidé en faveur d'une étude spécifique sur les méthodes pour impliquer les gouvernements locaux et régionaux dans les nouvelles modalités, par exemple l'appui budgétaire décentralisé, et la participation active des associations nationales.

3. Mécanismes pour l'acheminement de l'aide de l'UE

PLATFORMA a salué l'initiative de la Commission européenne de réexaminer les moyens actuels de soutien aux activités des collectivités territoriales et des organisations de la société civile. Comme nous l'avons vu plus haut, ceux-ci sont souvent mal adaptés à la nature des gouvernements locaux et à leurs types d'activités. PLATFORMA a insisté sur la nécessité de simplifier la méthode de sélection des projets, qui repose actuellement sur des procédures complexes d'appels à propositions concurrentiels, et surtout de mieux utiliser l'expertise des villes et régions. De même, PLATFORMA a proposé que des mécanismes de soutien à plus long terme soient mis à disposition des gouvernements locaux et régionaux des pays partenaires.

Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale

PLATFORMA a également promu cette Charte européenne, qui a été élaborée pendant la Présidence française de l'Union européenne et soutenue par le Conseil des Ministres de l'UE en 2008. La Charte met en valeur à la fois les principes et quelques lignes directrices pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de coopération locale pour le développement. PLATFORMA a assuré la promotion de la Charte auprès de ses membres et au-delà.

Diffusion d'informations

Le secrétariat de PLATFORMA a assuré la diffusion de l'information sur les politiques de développement de l'UE et les programmes de financement – notamment sur le programme ANE-AL et les appels à propositions, ainsi que sur le grand nombre de consultations citées plus haut. Grâce à la diffusion d'information plus large et structurée, le nombre de réponses des gouvernements locaux et régionaux aux appels à propositions a sensiblement augmenté.

En 2010, le site internet PLATFORMA a été créé, (www.platforma-dev.eu), en langues anglaise et française. Il fournit des informations simples sur PLATFORMA et contient toutes les réponses du réseau aux consultations ainsi que des informations sur ses activités.

Résultats

Les principaux résultats du travail de PLATFORMA au cours des deux premières années de son activité sont résumés ci-dessous.

PLATFORMA a :

- Reçu la pleine reconnaissance de la Commission européenne en tant que voix coordonnée des collectivités territoriales actives dans la coopération au développement, engagée et sollicitée sur l'agenda de l'Union européenne. Le réseau a contribué à toutes les consultations et manifestations institutionnelles, et notamment au dialogue structuré de l'UE en qualité de représentant européen des autorités locales et régionales.
- Assuré une diffusion rapide de toute information pertinente à ses membres. Il en a résulté une plus large sensibilisation parmi les gouvernements locaux et régionaux sur le travail de l'Union européenne et sur les opportunités de financement.
- Aidé à faire connaître le travail et les rôles des gouvernements locaux et régionaux en matière de coopération décentralisée au sein des institutions de l'UE, parmi les organisations de la société civile et parmi les gouvernements locaux et régionaux eux-mêmes.
 - Aidé à renforcer le dialogue entre la Commission européenne, via ses délégations dans les différents pays, et les gouvernements locaux et régionaux dans les pays partenaires.
 - Influencé la forme et le contenu des plans d'actions annuels du programme ANE-AL et des appels à propositions y afférentes. Il est intéressant de noter que le dernier appel à propositions de décembre 2009 a donné lieu à une participation bien plus importante de la part des gouvernements locaux et régionaux qu'au cours des premières années du programme.

Une nouvelle phase

PLATFORMA, en tant que réseau informel, a existé avant de bénéficier du soutien financier de la Commission européenne, et pourrait persister si celui-ci venait à cesser. Mais il n'y a aucun doute que ce soutien financier a été profitable à l'ensemble des gouvernements locaux et régionaux – et qu'il a également bénéficié à la Commission européenne, qui ainsi avait à sa disposition un réseau représentatif bien organisé de gouvernements locaux, avec lequel elle pouvait dialoguer.

Les deux premières années d'activité de PLATFORMA arrivent à leur terme en mars 2011. Un événement est organisé à Bruxelles pour clôturer cette période, événement qui coïncide avec les deuxièmes Assises de la Coopération Décentralisée, organisées par la Commission européenne et le Comité des Régions, avec PLATFORMA comme partenaire.

En avril 2011 débute la seconde phase, pour laquelle PLATFORMA a également reçu un soutien de la Commission





européenne pour une période de deux ans.

Le programme de travail est amené à évoluer légèrement – d'un côté les travaux de plaidoyer, de réponse aux consultations, de diffusion d'informations vont se poursuivre, mais de l'autre côté, une plus grande attention sera accordée à l'agenda politique, avec la mise en place de groupes de travail internes au réseau, consacrés à la formulation des politiques. Parmi celles-ci, seront traitées en priorité : les gouvernements locaux et régionaux et l'efficacité de l'aide / du développement et les gouvernements locaux et régionaux dans la future politique européenne de développement (après 2013).

En revanche, concernant les rencontres au niveau européen, PLATFORMA n'organisera qu'un seul forum annuel sur un thème de l'actualité du développement, et qui réunira un plus grand nombre de représentants des pays partenaires pour mieux équilibrer les contributions aux débats. Néanmoins, PLATFORMA donnera suite aux invitations des membres et d'autres organismes pour des sessions plus restreintes, dédiées d'informations, d'idées, et de bonnes pratiques en matière de coopération.

Informations sur les membres de PLATFORMA

Nous avons vu plus haut que les membres qui composent PLATFORMA, représentent quatre grandes catégories d'organisations :

- Associations européennes de gouvernements locaux et régionaux ;
- Associations internationales de gouvernements locaux et régionaux ;
- Associations nationales de gouvernements locaux et régionaux ;
- Villes ou régions individuelles, activement engagées dans la coopération au développement.

Ce chapitre est destiné à donner un aperçu de chacune de ces grandes catégories.

Associations européennes de gouvernements locaux et régionaux

Il existe en Europe des organisations de types différents pour représenter les 100.000 gouvernements locaux et régionaux. Quatre associations particulièrement actives représentent les régions européennes individuelles, avec chacune une mission et des priorités propres.

Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)

L'ARFE œuvre pour les régions frontalières et transfrontalières européennes, afin de souligner leurs problèmes et opportunités spécifiques, défendre leurs intérêts communs vis-à-vis des parlements et institutions sur le plan national et international, soutenir et coordonner la coopération entre les régions dans toute l'Europe et promouvoir l'échange d'expériences et d'informations en matière transfrontalière.

Active dans tous les types de coopération transfrontalière infra-européenne, l'ARFE est également fortement engagée dans le travail avec les régions aux frontières de l'UE, y compris le Sud-Est européen et l'Ukraine, et avec des régions sur d'autres continents, comme l'Amérique Latine, afin de partager les expériences de coopération transfrontalière.

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

L'Assemblée des Régions d'Europe, fondée en 1985, est le plus vaste réseau indépendant de régions dans la grande

Europe, fédérant plus de 270 régions de 33 pays et 16 organisations interrégionales. Sa mission consiste à promouvoir le principe de subsidiarité et de démocratie régionale, accroître l'influence politique des régions auprès des institutions européennes, soutenir les régions dans le processus d'élargissement de l'UE et de mondialisation, et faciliter la coopération interrégionale à travers la grande Europe et au-delà. Son secrétariat général se trouve à Strasbourg et Bruxelles et Alba Iulia en Roumanie accueillent également des bureaux de l'ARE.



Sur le plan international, l'ARE a conclu une convention avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dont l'objet est la coopération sur des approches territoriales du changement climatique. Elle travaille également avec le nouveau groupe de régions R20 sur les questions climatiques.

Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)

La CRPM compte 161 régions membres, situées dans 28 pays européens appartenant ou non à l'Union européenne. La CRPM travaille depuis 1973 avec l'objectif de faire prendre en compte les intérêts et les besoins de ses régions membres dans toutes les politiques ayant un impact territorial significatif, notamment en matière de politique maritime. En particulier, la CRPM œuvre pour un développement plus équilibré des régions d'Europe et une politique régionale forte de l'UE, qui s'adresse à toutes les régions. Une grande partie du travail de la CRPM est assurée par six commissions géographiques.

Dans un cadre international plus large, la CRPM travaille (y compris à travers PLATFORMA) pour obtenir plus de reconnaissance pour le rôle des régions en matière de développement et défend une approche véritablement territoriale du développement. Par ailleurs, la CRPM et ses membres sont engagés au niveau international sur les questions de développement durable, d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ce dernier, de politiques énergétiques, de biodiversité et de préservation de l'environnement.

Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Fondé en 1951, le CCRE fédère plus de 50 associations nationales de gouvernements locaux et régionaux dans 39 pays d'Europe, qui elles-mêmes représentent la grande majorité des gouvernements infra-nationaux européens. Il travaille à promouvoir une Europe unie, basée sur l'autonomie et la démocratie locales et régionales.

Le CCRE travaille dans de nombreux domaines, tels que les services publics, la politique régionale, les transports, l'environnement, l'égalité des chances, la gouvernance, etc. Il cherche à influencer la législation de l'UE pour assurer que les préoccupations des autorités locales et régionales soient prises en considération dès le début du processus législatif de l'UE. Il promeut les jumelages et les coopérations, tant entre pays européens qu'au niveau international.

Le CCRE est la section européenne de l'association mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et joue un rôle actif pour la promotion de la contribution locale et régionale au développement dans les pays partenaires. Il héberge le secrétariat de PLATFORMA.



Associations Internationales de gouvernements locaux et régionaux

En 2009 et 2010, deux associations internationales, Cités et Gouvernements Locaux Unis et l'Association Internationale des Maires Francophones étaient membres de PLATFORMA. Celles-ci ont été rejointes en 2011 par le Forum des Gouvernements Locaux du Commonwealth (CLGF) et FOGAR, le Forum Global d'Associations de Régions.

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

CGLU, fondée en 2004 et fruit du processus d'unification politique de deux associations préexistantes, représente les gouvernements locaux à l'échelle mondiale et défend leurs intérêts. Sise à Barcelone, l'association a pour mission d'être la voix unifiée et l'avocat à l'échelle mondiale de l'autonomie locale démocratique, de défendre ses valeurs, objectifs et intérêts, à travers la coopération entre les gouvernements locaux et auprès de la communauté internationale élargie. Elle a des membres dans 136 pays, situés dans sept régions du monde. Ceux-ci représentent plus de 1.000 villes et gouvernements locaux et 112 associations de gouvernements locaux.

Son programme de travail promeut un rôle et une influence accrues des gouvernements locaux dans la gouvernance mondiale et soutient les valeurs d'un gouvernement local démocratique, efficace et innovant, proche des citoyens. CGLU soutient la coopération internationale entre les villes et entre leurs associations et facilite la mise en œuvre de programmes, de réseaux et de partenariats pour renforcer la capacité des gouvernements locaux.

Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

L'AIMF est un réseau de villes et associations de villes francophones, qui partagent des valeurs communes. Il poursuit l'objectif d'améliorer la gestion urbaine et communale, favorise l'échange d'expériences, mobilise l'expertise des villes pour fournir des services dans d'autres pays et finance des projets de développement. Il a des membres dans 48 pays.

L'AIMF s'est engagée à promouvoir les échanges entre les gouvernements locaux et leurs réseaux dans différentes parties du monde. Son travail s'articule autour de deux thèmes centraux – décentralisation et gouvernance locale ainsi que développement socio-économique durable.

Depuis sa création, l'AIMF a prêté son soutien à près de 1000 projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, du développement durable, du développement économique, de la santé, de l'éducation et du patrimoine. Sa mission est de mobiliser les gouvernements à tous les niveaux, en même temps que la société civile et les partenaires internationaux.

Commonwealth Local Government Forum (CLGF)

Le CLGF a été fondé en 1995 et compte aujourd'hui plus de 160 membres dans 40 pays du Commonwealth, y compris des associations de gouvernements locaux, des autorités locales individuelles et des ministères compétents sur les questions de décentralisation. Son travail consiste à promouvoir et renforcer un gouvernement local démocratique dans les pays du Commonwealth et à encourager l'échange de bonnes pratiques.

Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR)

Le FOGAR a été créé en 2007 par 17 réseaux de régions, afin de promouvoir le rôle que les régions peuvent jouer pour relever les défis du développement et répondre aux grandes problématiques globales. Depuis 2011, la qualité de membre est également ouverte aux régions individuelles et son programme de travail met l'accent sur la politique de

cohésion territoriale à l'échelle mondiale.

Associations nationales de gouvernements locaux et régionaux

Comme nous l'avons vu plus haut, dix associations nationales sont membres de PLATFORMA, dont la plupart sont membres du CCRE. Leur engagement – qui se reflète également dans leur contribution financière à PLATFORMA, démontre le soutien significatif que les autorités locales et régionales d'Europe prêtent à la coopération décentralisée. Dans certaines associations, le travail de partenariat international a été délégué à une organisation affiliée – c'est le cas par exemple aux Pays-Bas et en Suède. Dans d'autres pays, comme l'Espagne, le travail international est mené par une équipe au sein de l'association, la FEMP.

Les dix associations nationales sont les suivantes :

- Fédération Espagnole des Communes et Provinces
- Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
- Union Centrale des Municipalités et Communautés de Grèce
- Association Italienne du Conseil des Communes et Régions d'Europe
- Association des Communes Néerlandaises
- Association des Municipalités Roumaines
- Association des Gouvernements Locaux d'Angleterre et du Pays de Galles
- Association Suédoise des Autorités Locales et des Régions
- Association Lettone de gouvernements locaux et régionaux
- Cités Unies France

Les associations nationales européennes peuvent jouer plusieurs rôles dans la coopération pour le développement. Elles peuvent faire du lobbying auprès de leurs propres gouvernements pour obtenir des programmes et des financements pour ces actions. Elles peuvent encourager leurs propres membres à s'engager à l'international, qu'il s'agisse d'éducation au développement sur leur territoire ou de partenariats de coopération technique avec leurs homologues à l'étranger. Elles peuvent aussi intervenir plus directement dans la coopération, en développant des partenariats avec les plus jeunes associations nationales de gouvernements locaux dans les pays en développement, souvent désignés par le terme de renforcement des capacités des associations (Association Capacity Building, ACB).

Villes et régions individuelles

Comme nous l'avons vu, le réseau de PLATFORMA, constitué majoritairement d'associations, est également porté par quelques villes ou régions individuelles, qui s'intéressent fortement à la coopération décentralisée et y ont une grande expérience. Paris, Lyon et Bucarest ont apporté leur soutien dès les débuts de la plateforme – et Pierre Schapira, Maire Adjoint de Paris, a joué un rôle éminent en tant qu'auteur de l'importante résolution du Parlement européen sur le rôle des gouvernements locaux dans le développement, comme nous l'avons vu, et aujourd'hui en tant qu'un des porte-paroles politiques de PLATFORMA. Lyon a une longue expérience en matière de coopération décentralisée et préside la commission de CGLU sur cette thématique. Bucarest est un partenaire essentiel, vu l'importance de sensibiliser le public dans les pays membres de l'UE depuis 2004.

La province (Diputació) de Barcelone, la ville de Stuttgart et la région italienne de Toscane ont rejoint PLATFORMA en 2011 et apportent au réseau leur grande expérience de coopération décentralisée.



CONTACTS

Des informations plus complètes sur le travail de PLATFORMA sont accessibles sur le site internet :

www.platforma-dev.eu

Des informations plus complètes sur les membres de PLATFORMA sont accessibles sur leurs sites internet :

Association des Régions Frontalières Européennes

www.aebr.eu

Assemblée des Régions d'Europe

www.aer.eu

Conférence des Régions Périphériques Maritimes

www.crpm.org

Conseil des Communes et Régions d'Europe

www.ccre.org

Cités et Gouvernements Locaux Unis

www.cities-localgovernments.org

Association Internationale des Maires Francophones

www.aimf.asso.fr

Commonwealth Local Government Forum

www.clgf.org.uk

Forum Global d'Associations de Régions

www.regionsunies-fogar.org

Fédération Espagnole des Communes et Provinces

www.femp.es

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

www.afccre.org/fr

Union Centrale des Municipalités et Communautés de Grèce

www.kedke.gr

Association Italienne du Conseil des Communes et Régions d'Europe

www.aiccre.it





Association des Communes Néerlandaises
www.vng-international.nl

Association des Municipalités Roumaines
www.amr.ro

Association des Gouvernements Locaux d'Angleterre et du Pays de Galles
www.lga.gov.uk

Association Suédoise des Autorités Locales et des Régions
www.skl.se

Association Lettone des Gouvernements locaux et régionaux
www.lps.lv

Cités Unies France
www.cites-unies-france.org

Ville de Paris, France
www.paris.fr

Grand Lyon, France
www.grandlyon.com

Ville de Bucarest (district 2), Roumanie
www.ps2.ro

Province de Barcelone, Espagne
www.diba.es

Ville de Stuttgart, Allemagne
www.stuttgart.de

Région de Toscane, Italie
www.regione.toscana.it



PLATFORMA

La voix européenne des Autorités **Locales**
et **Régionales** pour le développement

www.platforma-dev.eu

Secrétariat assuré par le CCRE

15 rue de Richelieu

75001 Paris

Tél : +33 1 44 50 59 59



Avec le soutien financier de la Commission européenne

La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait
des informations qui sont contenues dans cette publication